



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère des Finances

REVUE DES DÉPENSES COURANTES 2022-2024

Septembre 2025

Table des matières

I-TENDANCES GÉNÉRALES DES DÉPENSES ET ANALYSE QUALITATIVE	3
I-1-Introduction	3
I-2-Contexte macroéconomique et Budgétaire 2022-2024.	4
I-2-1-Contexte macroéconomique du pays	4
I-2-2-Politique budgétaire récente de la Mauritanie (2022-2024)	6
I-3-Tendance générale des dépenses courantes 2022-2024	7
I-3-1- Masse salariale	8
I-3-2- Biens et services	12
I-3-3- Subventions et transferts courants	14
I-3-4- Analyse de la cohérence et recommandation	17
II- EDUCATION	21
1. Introduction	21
2. Aperçu général du secteur de l'éducation	21
3. Analyse des dépenses par niveau d'enseignement	21
3.1 Préscolaire	21
3.2 Enseignement fondamental	21
3.3 Secondaire	22
3.4 Enseignement technique et professionnel (ETFP)	22
3.5 Enseignement supérieur	22
4. Évolution et sources de financement	22
5. Efficacité et équité des dépenses	22
6. Problèmes structurels	23
7. Conclusions et recommandations	23
8- analyse comparative	24
III-SANTE	25
1. Introduction et contexte	25
2. Aperçu général du secteur de la santé	25
3. Dépenses en matière de santé	25
3.1. Efficacité des dépenses	25

3.1.1 Analyse par nature économique de dépenses	25
3.1.2 Analyse par type de prestation	26
4. Inégalités et équité territoriale	26
5. Recommandations stratégiques	26
6- Analyse comparative	27
III- PROTECTION SOCIALE	28
1. Introduction	28
2. Aperçu du secteur de la protection sociale	28
3. Système de filet de protection sociale	28
4. Résultats	29
4-1-CSA :	29
4-2-MASEF :	29
4-3-TAAZOUR :	29
5. Aperçu des dépenses en matière de protection sociale : structure, sources et évolution	29
6. Analyse des dépenses :	30
Adéquation	30
Efficacité et équité	30
Transferts monétaires	30
Transferts en nature	30
Subventions	30
7. Recommandations	31
8-Analyse comparative	31
Annexes relative à la comparaison internationale (EAT)	32

I - TENDANCES GÉNÉRALES DES DÉPENSES ET ANALYSE QUALITATIVE

I-1 -Introduction

Dans un environnement marqué par des contraintes budgétaires croissantes et des attentes sociales élevées, les gouvernements sont de plus en plus appelés à optimiser l'utilisation des ressources publiques. C'est dans cette logique que s'inscrit le recours aux revues des dépenses publiques, un outil analytique structuré visant à examiner en profondeur les dépenses existantes afin d'en identifier celles pouvant être réduites, réorientées ou rendues plus efficaces (Robinson, 2014 ; Vandierendonck, 2014).

Ces revues offrent une approche systématique permettant de s'assurer que les allocations budgétaires sont alignées sur les priorités stratégiques de l'État, qu'elles contribuent efficacement à l'atteinte des objectifs visés, et qu'elles utilisent les ressources d'une manière efficiente. Elles permettent de questionner la pertinence des dépenses existantes, tout en renforçant la discipline budgétaire et la redevabilité.

Au-delà de la seule recherche d'économies, ces revues visent à améliorer la qualité globale de la dépense publique. Elles permettent de dégager un espace budgétaire pour financer de nouveaux investissements prioritaires, faire face à des pressions imprévues ou soutenir la consolidation budgétaire.

Intégrées dans le cycle de planification budgétaire, les revues des dépenses publiques offrent un cadre pour fonder les décisions sur des analyses de performance, en veillant à ce que les dépenses publiques évoluent en phase avec les besoins changeants de la population. Elles se révèlent particulièrement utiles pour réévaluer les dépenses courantes dans les cadres budgétaires à moyen terme, souvent moins examinées que les nouvelles initiatives (Harris et al., 2013).

De plus en plus reconnues comme un levier central de la gestion moderne des finances publiques, elles sont aujourd'hui adoptées tant dans les économies avancées que dans les pays en développement engagés dans des réformes structurelles.

Dans ce contexte, la Mauritanie poursuit des réformes ambitieuses à travers la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), qui place au cœur de ses priorités l'amélioration de la gouvernance, la réduction des inégalités et la diversification de l'économie. La revue des dépenses publiques apparaît ainsi comme un outil stratégique essentiel pour renforcer la qualité de la dépense, améliorer l'efficacité des politiques publiques et garantir une meilleure allocation des ressources en cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD).

Par ailleurs, les exigences croissantes en matière de transparence budgétaire, de redevabilité et d'orientation vers les résultats, tant au niveau national qu'international, appellent à une réévaluation régulière de la performance des dépenses publiques. Dans cette optique, la revue des dépenses constitue un instrument clé pour appuyer la modernisation de la gestion budgétaire et renforcer la confiance des citoyens ainsi que celle des partenaires au développement.

Le présent rapport s'inscrit dans cette dynamique et porte sur la revue des dépenses publiques de l'État pour la période 2022-2024. Il est élaboré dans le cadre du programme de la facilité élargie de crédit (FEC) mis en place par le Fonds Monétaire International (FMI) en faveur des

pays de la sous-région.

Ce rapport sera structuré en quatre chapitres principaux, le premier chapitre dressera un panorama du contexte macroéconomique et budgétaire de la Mauritanie sur la période 2022-2024. Il comprendra une analyse détaillée des tendances globales des dépenses publiques, en s'intéressant à la dynamique de la masse salariale, à la structure des dépenses courantes, ainsi qu'à l'efficacité globale de l'allocation des ressources.

Les trois chapitres suivants seront consacrés à une analyse sectorielle approfondie des domaines prioritaires de la politique publique :

Le deuxième chapitre portera sur le secteur de l'éducation, en évaluant l'adéquation entre les ressources mobilisées, les résultats obtenus et les objectifs stratégiques fixés par les autorités publiques.

Le troisième chapitre analysera le secteur de la santé, en mettant l'accent sur la qualité des services, l'accès équitable aux soins et la performance des dépenses engagées.

Le quatrième chapitre se focalisera sur la protection sociale, en examinant les dispositifs existants, leur portée, leur financement et leur efficacité dans la réduction des vulnérabilités.

Des comparaisons régionales avec certains pays de la sous-région seront intégrées afin de situer les performances nationales dans un cadre comparatif et d'identifier d'éventuelles bonnes pratiques à valoriser.

À travers cette approche, le rapport vise à formuler des recommandations concrètes pour renforcer l'efficacité, l'efficacité et l'équité des dépenses publiques au service du développement national.

I-2-Contexte macroéconomique et Budgétaire 2022-2024.

I-2-1-Contexte macroéconomique du pays

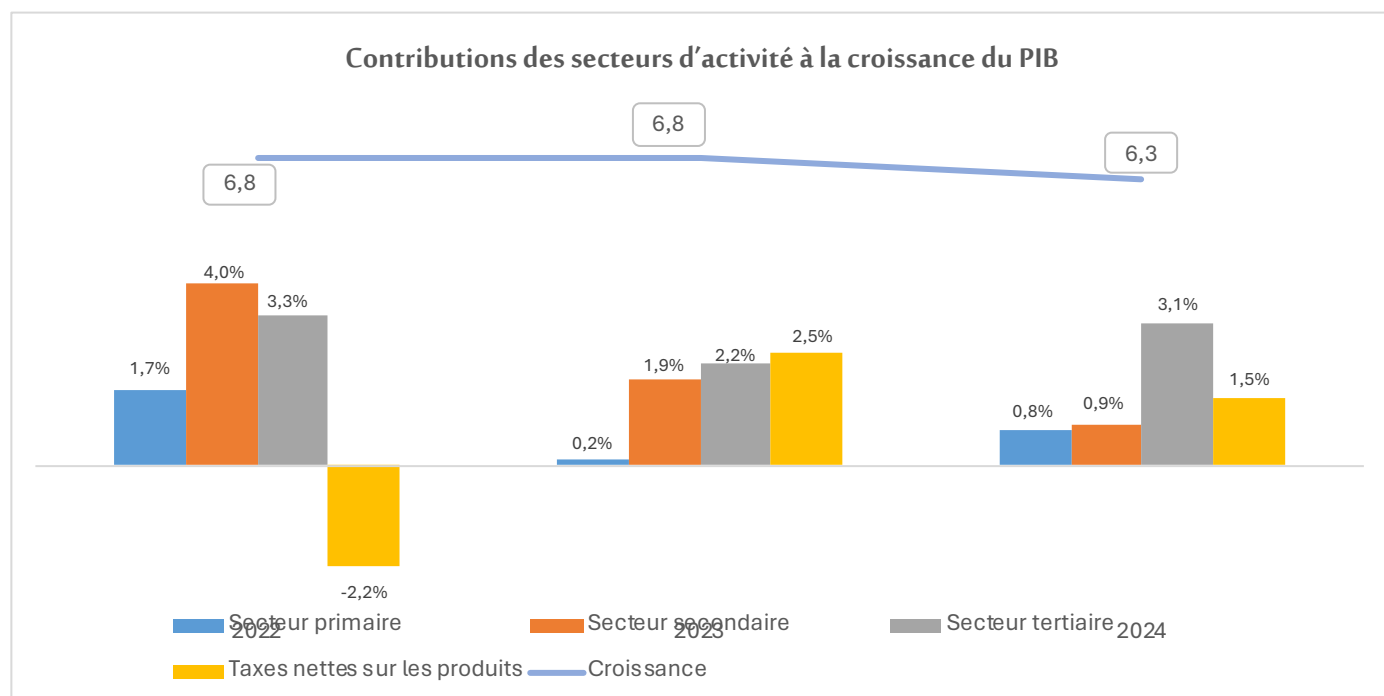
Cette section retrace l'évolution récente de l'économie nationale sur la période 2022-2024, en s'appuyant sur les résultats des comptes nationaux définitifs de 2022 et 2023, et les estimations des comptes provisoires de 2024 publiés par l'ANSADE.

Après une faible progression de 0,7 % en 2021, l'économie nationale a enregistré une forte reprise en 2022, avec un taux de croissance de 6,8 %, portée principalement par la relance des secteurs extractif et des services, qui ont contribué à hauteur de 3,8 et 3,3 points respectivement. À l'échelle sectorielle, la croissance a été robuste dans le secteur primaire (+8,7 %) et le tertiaire (+8,0 %), tandis que le secondaire a affiché une forte expansion (+12,5 %). Toutefois, la contribution des taxes nettes sur les produits a diminué sensiblement (-29,6 %) en raison de l'augmentation des subventions aux produits pétroliers. Malgré un contexte international tendu, l'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, a légèrement reculé de 0,6 %, tirée par la baisse marquée des prix du minerai de fer (-23,8). La demande intérieure est demeurée dynamique, soutenue par la consommation finale des ménages (+3,8 %) et une modération des dépenses publiques (+14,3 % contre +26,8 % en 2021).

En 2023, la croissance économique est restée dynamique en 2023, se maintenant au même rythme qu'en 2022, avec un taux de 6,8 %. Le secteur primaire a connu une forte décélération, sa croissance chutant de 8,7 % en 2022 à seulement 0,8 % en 2023, tandis que le secteur secondaire a également ralenti, enregistrant une croissance de 6,5 % en 2023 contre 12,5 % en 2022. Il est toutefois resté le principal moteur de l'activité économique, contribuant à hauteur de 1,9 point de pourcentage à la croissance globale. Le secteur tertiaire, quant à lui, a affiché un ralentissement plus modéré, avec un taux de croissance de 5,0 % en 2023, après 8,0 % en 2022. Pour ce qui est de l'inflation mesurée par le déflateur du PIB s'est établie à 3,8 %, après une baisse de 0,6 % en 2022. Cette hausse a été principalement tirée par l'envolée des prix à l'exportation, qui ont contribué pour 4,2 points à l'inflation globale, sous l'effet de la reprise des cours du minerai de fer (+2,1 %) et de l'or (+7,8 %). En parallèle, la progression des prix à la consommation finale des ménages s'est modérée à 3,1 %, après un pic de 9,2 % en 2022.

En 2024, la croissance économique nationale s'est établie à 6,3 %, contre 6,8 % en 2023, traduisant un léger ralentissement de l'activité. Ce fléchissement est principalement dû au net recul du secteur secondaire, affecté par le ralentissement des industries extractives, dont la croissance est tombée de 12,2 % à 1,9 %, en raison de la baisse des cours du minerai de fer.

En revanche, le secteur primaire s'est redressé, enregistrant une croissance de 4,0 % après 0,8 % en 2023, portée par la reprise vigoureuse des activités de pêche, dans un contexte de réformes du secteur halieutique. Le secteur tertiaire a, quant à lui, renforcé sa dynamique, avec une croissance de 7,2 % en 2024 contre 5,0 % en 2023, tirée par la progression du transport (+7,2 %) et du commerce (+3,4 %).



Source: ANSADE.

I-2-2-Politique budgétaire récente de la Mauritanie (2022-2024)

Entre 2022 et 2024, la politique budgétaire de la Mauritanie s'est inscrite dans un contexte économique particulièrement exigeant, marqué par la nécessité de répondre à des chocs exogènes tout en posant les fondations d'une trajectoire budgétaire plus soutenable. Cette période a été celle d'un rééquilibrage progressif, où l'État a dû jongler entre impératifs sociaux, exigences de développement à long terme, et discipline budgétaire.

L'année 2022 s'est ouverte sur une politique budgétaire résolument expansionniste. À la suite de la pandémie de COVID-19 et dans un contexte aggravé par les répercussions économiques du conflit en Ukraine, le gouvernement a été contraint d'élargir les filets sociaux pour protéger les populations les plus vulnérables. Cette réponse a conduit à une augmentation significative des subventions et des transferts, affectant directement l'espace budgétaire disponible. Les dépenses publiques ont fortement progressé, atteignant 26,5 % du PIB, poussées notamment par les dépenses d'investissement et les transferts sociaux. En conséquence, le pays a enregistré un déficit budgétaire de 3,5 % du PIB, le plus élevé depuis plus d'une décennie. Néanmoins, des efforts notables ont été réalisés dans la mobilisation des ressources, avec une hausse des recettes fiscales et des dividendes issus du secteur minier, notamment grâce aux bons résultats de la SNIM.

En 2023, le gouvernement a opéré un tournant vers un certain assainissement budgétaire, bien que la situation soit restée fragile. Le déficit budgétaire s'est réduit à 2,4 % du PIB, principalement grâce à une contraction des dépenses en capital. Toutefois, la diminution des recettes non fiscales, liée à la baisse des prix du minerai de fer, a limité les marges de manœuvre. Parallèlement, les dépenses courantes ont continué à croître, en particulier en raison de l'augmentation des salaires des fonctionnaires. L'exécution budgétaire, en léger recul par rapport à 2022, témoigne des difficultés persistantes de gestion.

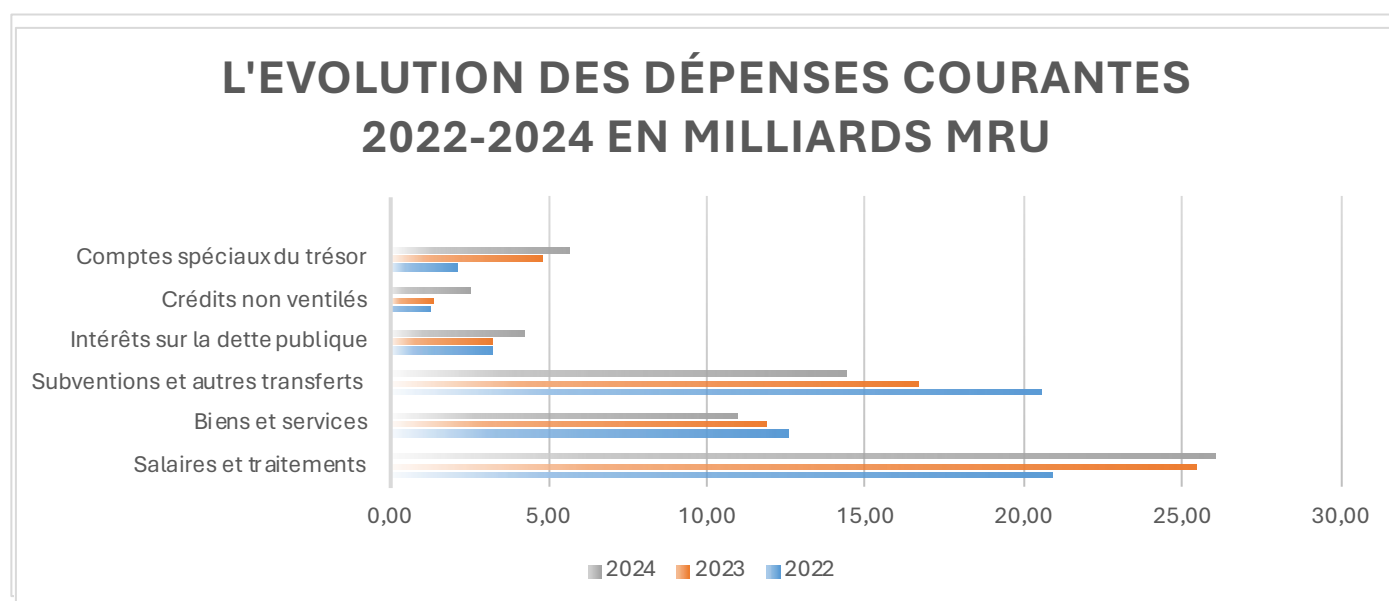
L'année 2024 marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'une politique budgétaire axée sur la soutenabilité et la discipline fiscale, dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI. L'objectif principal est désormais de réduire le déficit budgétaire à 1,4 % du PIB, en rationalisant les dépenses courantes, notamment en supprimant les subventions non ciblées, et en améliorant la mobilisation des recettes fiscales. L'accent est mis sur une meilleure efficacité de la dépense publique : alors que les dépenses globales sont légèrement réduites, les dépenses d'investissement augmentent pour financer des projets structurants tels que l'assainissement et la mobilité urbaine à Nouakchott. En parallèle, le gouvernement renforce sa politique sociale, avec une hausse programmée des transferts monétaires aux ménages et un usage élargi du registre social pour garantir une meilleure équité dans la distribution des aides.

Au-delà de cette trajectoire annuelle, la Mauritanie s'engage résolument dans une réforme budgétaire à moyen terme, visant une plus grande prévisibilité, efficacité et transparence. Le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2024-2026 introduit des règles d'ancrage budgétaire et un plafond sur l'endettement, afin de maintenir la dette publique à un niveau soutenable. L'objectif est d'atteindre un solde primaire non-extractif maîtrisé, tout en maintenant un haut niveau d'investissement public. La politique budgétaire à venir favorisera ainsi la réorientation de l'espace budgétaire vers les secteurs prioritaires : éducation de base, santé primaire, infrastructures économiques et développement agricole.

Enfin, une modernisation en profondeur de la gestion des finances publiques est amorcée. Cela inclut la réforme comptable, l'adoption de la comptabilité patrimoniale, l'élaboration de TOFE locaux, ainsi que l'intégration progressive des thématiques transversales comme le climat et le genre dans la planification budgétaire. Cette approche traduit la volonté du gouvernement de construire une politique budgétaire non seulement plus rigoureuse, mais aussi plus inclusive, équitable et durable, tournée vers les besoins des citoyens et les enjeux de développement du pays.

I-3-Tendance générale des dépenses courantes 2022-2024

Entre 2022 et 2024, les dépenses publiques ont suivi une trajectoire marquée par des fluctuations significatives. Après une expansion notable en 2022, sous l'effet de mesures exceptionnelles et d'un effort d'investissement accru, les dépenses ont connu un repli modéré en 2023, avant de retrouver un rythme de progression en 2024. L'année 2022 a été caractérisée par une forte impulsion budgétaire, dans un contexte de soutien conjoncturel à la consommation et à l'investissement public. En revanche, l'exercice 2023 a été placé sous le signe de la rigueur, avec une contraction de 3 % des dépenses totales, soit une diminution de 3,49 milliards MRU, traduisant une politique de recentrage budgétaire face à l'atténuation des tensions inflationnistes et à la volonté de rationaliser les investissements. Pour 2024, les premières estimations confirment une reprise progressive, stimulée par une mobilisation accrue des recettes domestiques.



Source DGB

L'analyse des dépenses courantes révèle une évolution différenciée selon les postes de dépense. En 2023, ces dépenses ont légèrement fléchi, en dépit d'un alourdissement de la masse salariale (+22 %, soit +4,5 milliards MRU) résultant de revalorisations et de recrutements dans les secteurs sociaux. Ce léger recul global s'explique principalement par la baisse des achats de biens et services, la chute marquée des subventions aux produits pétroliers, et la stabilité relative du service de la dette. En 2024, les dépenses courantes repartent à la hausse, portées par une augmentation des intérêts sur la dette, une progression des crédits non affectés, et une utilisation

tion renforcée des Comptes Spéciaux du Trésor, notamment via le financement du FCREIS. Ces tendances traduisent une réorientation des choix budgétaires vers une meilleure efficacité des dépenses et une priorisation des interventions sociales ciblées.

I-3-1 - Masse salariale

La masse salariale et la gestion de l’emploi public

Dès l’indépendance de la Mauritanie, l’Etat a toujours été le premier créateur de l’emploi.

Malgré que les recrutements dans le secteur public jouent un rôle capital d’ajustement du chômage et le secteur privé, hors SNIM, continue à embaucher, le niveau d’emploi en Mauritanie reste en dessous des attentes pour une population très jeune.

L’étude de l’évolution des effectifs et de la masse salariale du secteur public en Mauritanie pour les trois dernières années montre une tendance haussière des dépenses de rémunération ainsi que du nombre des employés. Cette situation est due essentiellement aux augmentations des salaires et d’indemnités, ainsi qu’au niveau élevé de recrutement.

Entre 2022 et 2024, les effectifs globaux du secteur public sont passés de 50932 agents, tous corps et grades confondus de la Fonction Publique, à 54070 agents, soit 3138 nouveaux agents recrutés durant la même période, ce qui représente un taux annuel moyen de recrutement de 1046 agents.

Selon les données récentes du FMI, la population en âge de travailler en Mauritanie (de 19 à 59 ans) atteint 2620000 personnes, soit 55.7% de la population totale. Ce qui montre que l’évolution des effectifs globaux du secteur public, qui représente 0.11% de la population en âge de travailler, demeure très faible malgré l’effet financier de cette évolution sur la masse salariale globale du secteur public.

Quant à la masse salariale, elle est passée entre 2022-2024 de 21,1 milliards MRU

à 25, 8 Milliards MRU, soit une augmentation nette de 4, 69 Milliards MRU, et en moyen annuel de 1.56 Milliards MRU. Cette trajectoire haussière e la masse salariale s’explique d’une part par le volume de recrutement destiné a compenser les départs massifs à la retraite (notamment dans les secteurs de l’éducation et de la santé considérés les gros employeurs dans le secteur public) ; et d’autre part l’augmentation généralisé de salaire intervenu en 2023 ainsi que par les augmentations spécifiques accordées entre 2022 et 2024 (santé, enseignement supérieur, éducation).

Tableau: Évolution de la masse salariale et des effectifs du secteur public entre 2022-2024

	2022	2023	2024
Effectif	50932	51988	54070
Masse salariale	21.1	24.4	25.8

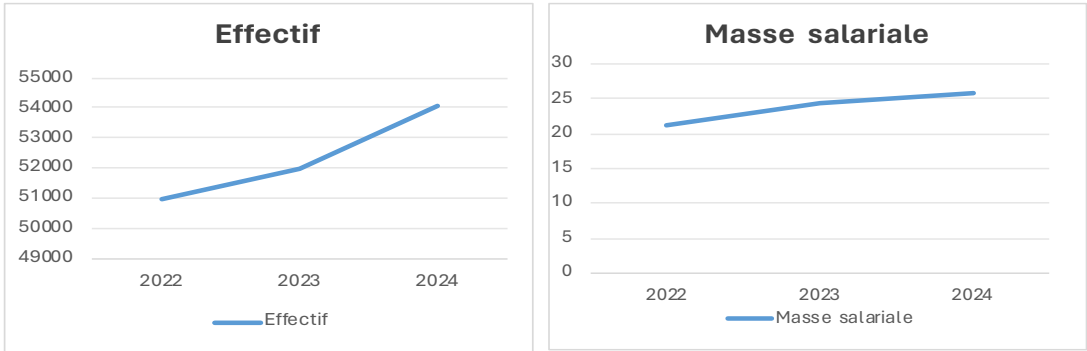


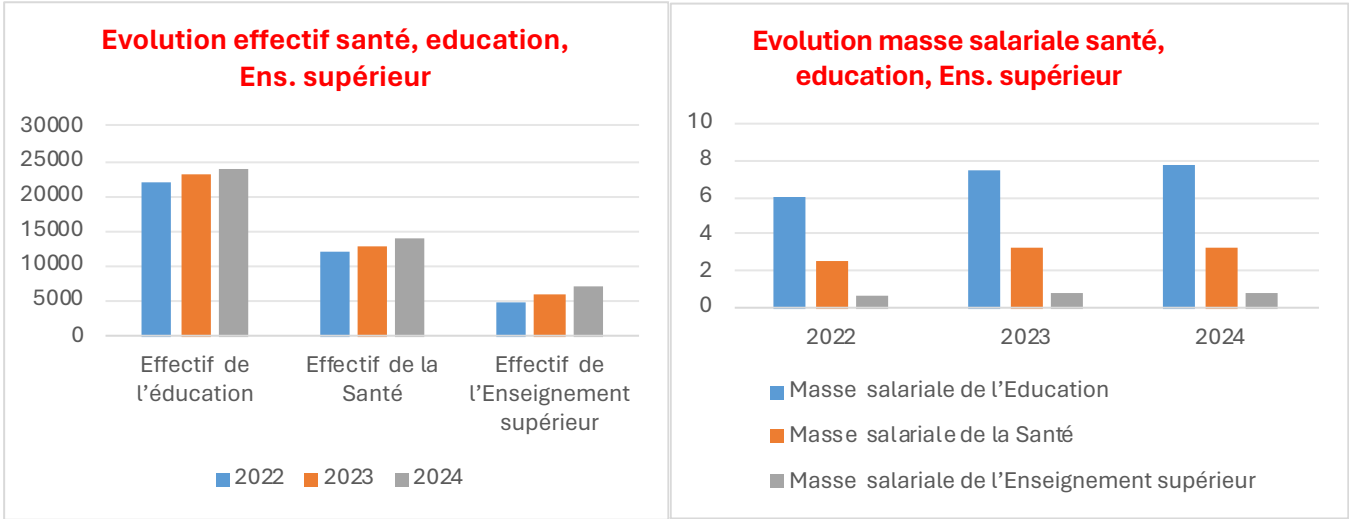
Tableau: Évolution de la masse salariale et des effectifs du secteur de l’éducation, Santé et enseignement supérieur entre 2022-2024 (en milliards MRU).

	2022	2023	2024
Effectif de l’éducation	27749	27938	30367
(Masse salariale de l’Education (en milliards MRU	6.03	7.45	7.73
Effectif de la Santé	9065	9618	9498
(Masse salariale de la Santé (en milliards MRU	2.55	3.27	3.26
Effectif de l’Enseignement supérieur	806 1	817 1	909 1
Masse salariale de l’Enseignement supérieur ((en (milliards MRU	0.67	0.78	0.80

Le tableau montre l’évolution de la masse salariale de trois départements qui ont connu les augmentations les plus importantes entre 2022 et 2024. La lecture des données fait apparaître que le pic de la masse salariale pour les trois ministères était en 2022 et 2023. Cela est expliqué par les augmentations de 100 % des salaires des agents du ministère de la Santé ainsi que ceux des professeurs d’université. L’application desdites augmentations a été faite d’une manière graduelle (sur trois ans).

Quant à l’éducation, l’évolution de la masse salariale revient essentiellement à l’augmentation des primes des enseignants notamment celles de la craie et d’éloignement en plus de l’introduction d’autres primes (ex: Encadrement).

Graphique : Évolution de la masse salariale et des effectifs du secteur de l’éducation, Santé et enseignement supérieur entre 2022-2024 (en milliards MRU).



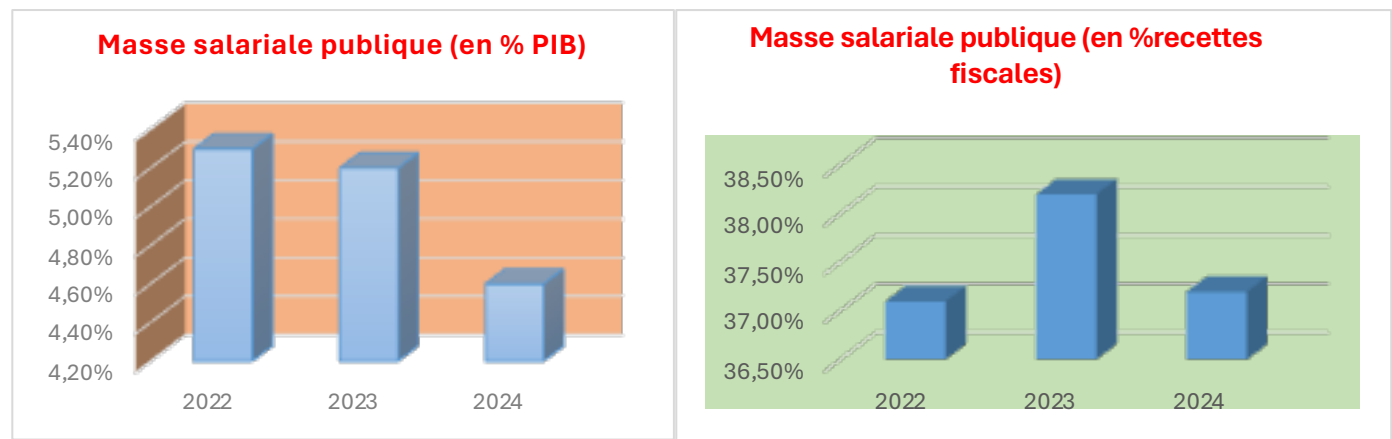
Le ratio masse (salariale/PIB) a resté stable à 5.3 % en 2022 et 5.2% en 2023 avant de baisser pour atteindre 4.6% en 2024 sous l'effet d'amélioration du niveau du PIB enregistré en 2024 en comparaison avec l'année 2023.

En ce qui concerne le ratio (masse salariale/recettes fiscales) du secteur public mauritanien, il est passé de 38.1% en 2022 à 41.2% en 2023 et se stabilisait à 38.2% en 2024. Malgré cette baisse, le ratio demeure au-dessus de celui enregistré dans des pays de la sous-région (35% en moyenne).

Tableau2 : Ratios de la masse salariale

	2022	2023	2024
(Masse salariale publique (en % PIB	5,3%	5,2%	4,6%
(Masse salariale publique (en %recettes fiscales	37.1%	38.2%	37.2%

Graphique 3 : Ratios de la masse salariale



Source ; DSP/DGB

Mesures adoptées pour maîtriser la gestion des effectifs et rationaliser les dépenses de la masse salariale

Conscient des enjeux liés à l'évolution de la masse salariale, le ministère des Finances a entamé depuis 2022 l'application d'une série de mesures strictes pour maîtriser la masse salariale du secteur public. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- Rapprochement du fichier de la Fonction Publique avec celui de la Solde ;
- Le contrôle physique de l'ensemble des agents publics existants sur le fichier de la solde ;
- L'exigence de l'emprise de l'empreintes pour certains agents dont la présence n'est pas confirmée par leur département employeur notamment l'Education et la Santé ;
- Le rapprochement du fichier de la solde avec celui de la CNSS pour éliminer les doublons de salaires

Dans ce cadre, et conformément à la réglementation en vigueur des procédures rigoureuses ont été adoptées par l'ensemble des départements ministériels afin de supprimer les employés fantômes qui pèsent sur la masse salariale. Des mesures allant jusqu'à la radiation sont administrées notamment au niveau du ministère de l'Éducation qui a pu supprimer par acte plus de trois cents fonctionnaires. Ainsi, le ministère de la santé a radié plus de quatre-vingts fonctionnaires, soit au total 400 fonctionnaires radiés entre 2022-2024 qui sont considérés des employés fantômes. Cet assainissement des effectifs a offert des gains d'efficacité importants en matière de dépenses de la masse salariale. Il a participé parallèlement avec les départs à la retraite en masse en 2023 et 2024 respectivement à compenser une partie des dépenses prévues pour financer les recrutements dans le secteur d'éducation et de la santé surtout en 2023 et 2024.

Tableau : effectif radié par mesure et départ à la retraite 2022-2024

	Radié par mesure	Départ à la retraite
2023	-	323
2024	400	351
TOTAL	400	674

Recommandations

Bien que la politique de recrutement en Mauritanie demeure très encadrée du fait que chaque expression de besoin en recrutement nécessite l'accord préalable du ministre des Finances. Cette mesure constitue un atout important aux mains du ministre des Finances qui aide à la maîtrise de la masse salariale, car la situation actuelle des dépenses de personnel montre une trajectoire ascendante ..

Pour mieux gérer la masse salariale dans le futur, plusieurs réformes sont nécessaires à court et à moyen terme notamment la mise en place effective d'un système intégré de la gestion des ressources humaines et la modernisation des textes réglementaires et des outils de la GRH.

Il est également indispensable d'adopter une nouvelle approche axée sur les performances en matière de la gestion des effectifs et des emplois afin que la gestion de la masse salariale pourrait accompagner la réforme du budget-programmes et que les responsables des programmes puissent maîtriser leur effectif et gérer le besoin en matière d'emploi et du coût y afférent.

Ces réformes seront la clé de voute de la réussite de la transition en mode programme prévue en 2026. Leur mise en œuvre dans les délais permettra de mieux contrôler les effectifs exerçant dans le secteur public et de mieux gérer la masse salariale.

Parallèlement à tout ça, la poursuite des mesures d'assainissement et du contrôle des effectifs du secteur public renforce la rationalisation de la masse salariale et aide à rééquilibrer à terme la répartition des dépenses publiques entre les secteurs. La rationalisation et la gestion efficace et efficiente de la masse salariale et de l'emploi public permettrait sans doute aux gestionnaires de dégager des marges de manœuvre budgétaire pouvant servir d'autres dépenses utiles.

I-3-2- Biens et services

Après un niveau élevé en 2022, lié notamment aux perturbations inflationnistes mondiales (guerre en Ukraine, tensions d'approvisionnement), les dépenses en biens et services ont été réduites en 2023 (-5 %) et continuent de décroître en 2024. Cette tendance reflète une stratégie de rationalisation des dépenses de fonctionnement et une normalisation progressive des pressions inflationnistes, l'inflation passant de 11 % à seulement 1,5 % à fin 2024.

A- Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF)

Partie	Exécution 2022 (MRU)	Exécution 2023 (MRU)	Exécution (2024 (MRU	Évolution 2023-2022	Évolution 2024-2023	Moyenne 2022-2024
Fonctionnement	737 084 357	054 818 320	392 903 344	-10%	8%	%-1

Les dépenses de fonctionnement du ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille représentent une part significative de son budget global, oscillant entre 38 % et 48 % sur la période 2022-2024. Après une baisse marquée de 10 % en 2023, principalement imputable à la suppression de l'activité liée à l'entrepreneuriat féminin, une reprise de 7,5 % est enregistrée en 2024.

Cette reprise s'explique en grande partie par le lancement d'un projet structurant : la création d'une chaîne de télévision dédiée aux enfants, visant à promouvoir les valeurs éducatives et culturelles auprès des plus jeunes, tout en renforçant l'action sociale en direction de l'enfance.

B- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme du Système Éducatif (MENRSE)

Partie	Exécution (2022 (MRU	Exécution (2023 (MRU	Exécution (2024 (MRU	Évolution 2023-2022	Évolution 2024-2023	Moyenne 2022-2024
Fonctionnement	825 254 564	830 191 578	755 130 670	2%	16%	9%

Entre 2022 et 2023, les dépenses de fonctionnement du ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme du Système Éducatif ont enregistré une légère hausse de 2 %, passant de 564,3 millions à 578,2 millions MRU. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des crédits alloués au fonctionnement du cabinet ministériel, dont le budget est passé de 33 millions à 49 millions MRU sur la période.

En 2024, les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation plus soutenue de 16 %, atteignant 670,1 millions MRU. Cette évolution résulte principalement de deux facteurs : d'une part, le renforcement du budget du cabinet, dont les crédits doublent quasiment en passant de 49 millions à 93 millions MRU ; d'autre part, l'introduction d'un prix d'excellence, nouvellement institué en 2024, pour un montant de 25 millions MRU, destiné à encourager la performance et l'émulation dans le secteur éducatif. 885 076 717

C- Ministère de la Santé

Nature de dépense	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Évolution 2023-2022	Évolution 2024-2023	Taux moyen exécution
Fonctionnement	1.079.199.268	1.159.927.561	885.076.717	7%	-24%	%-8

En 2023, les dépenses de fonctionnement du ministère de la Santé ont connu une hausse de 7 % par rapport à 2022, atteignant près de 1,16 milliard MRU. Cette augmentation s'explique notamment par l'accroissement des crédits alloués à la maintenance des équipements biomédicaux, qui ont été majorés de 30 millions MRU, ainsi que la prise en charge des résidents de la santé, pour un montant de 55 millions MRU. Par ailleurs, plusieurs autres rubriques ont été réajustées, certaines à la hausse, d'autres à la baisse, traduisant une réallocation interne des ressources.

En 2024, les dépenses de fonctionnement ont enregistré une forte baisse de 24 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 885,1 millions MRU. Cette diminution s'explique essentiellement par la réduction des crédits alloués à plusieurs postes sensibles, notamment : la maintenance des équipements biomédicaux (-30 millions MRU), la prise en charge des malades dialysés (-65 millions MRU), ainsi que la baisse des dotations destinées à l'achat des médicaments "Roche" pour les patients atteints de cancer (-11 millions MRU).

D- Délégation Générale TAAZOUR (2022-2024)

Partie	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Évolution 2023-2022	Évolution 2024-2023	Moyenne 2022-2024
Dépenses de fonctionnement	053 723 64	238 026 98	940 967 164	51%	68%	60%

Entre 2022 et 2023, les dépenses de fonctionnement de la Délégation Générale TAAZOUR ont fortement progressé, enregistrant une hausse de 51 %, pour atteindre 98 millions MRU. Cette augmentation s'explique principalement par la montée en puissance de l'activité d'administration et de coordination des programmes, dont les crédits sont passés de 64,7 millions MRU en 2022 à 67,4 millions MRU en 2023. Cette dynamique s'accompagne de la mise en place de plusieurs programmes stratégiques à fort impact social, tels que :

- Programme Al Baraka (inclusion économique) : 11,8 millions MRU ;
- Programme Dari (amélioration du cadre de vie) : 3 millions MRU ;
- Programme Takavoul (filets sociaux, pouvoir d'achat) : 2,7 millions MRU ;
- Programme Cheyla (accès aux services de base) : 8,7 millions MRU ;
- Accès aux denrées alimentaires et défense du pouvoir d'achat : 2,3 millions MRU.

En 2024, les dépenses de fonctionnement connaissent une nouvelle hausse spectaculaire de 68 %, pour atteindre près de 165 millions MRU. Cette progression est principalement portée par l'élargissement significatif de l'activité d'administration et de coordination des programmes, dont les crédits atteignent 123,8 millions MRU.

E- Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) (2022-2024)

Catégorie	2022	2023	2024	Taux 2023/2022	Taux 2024/2023	Moyenne 2022-2024
Fonctionnement	239 996 143	670 687 27	224 391 20	-81%	-26%	-54%

Les dépenses de fonctionnement du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) ont connu une baisse significative de -81 % en 2023, passant de 144 millions MRU en 2022 à seulement 27,7 millions MRU. Cette baisse s'explique principalement par la suppression du "Programme Prioritaire - Volet CRENAM-AGRs", dont le coût s'élevait à 80,7 millions MRU, ainsi que par la forte réduction des crédits alloués au "Dispositif national de prévention des crises alimentaires", dont le budget a été réduit de 43,1 millions à 6,3 millions MRU.

En 2024, la contraction des dépenses de fonctionnement se poursuit avec une nouvelle baisse de 26 %, portant le montant exécuté à seulement 20,4 millions MRU. Cette diminution s'explique par la disparition quasi totale des activités anciennement prises en charge par cette partie budgétaire, à l'exception de deux activités maintenues : "Support et Pilotage Administratifs" et "Charges Locatives (Loyers)".

I-3-3- Subventions et transferts courants

Les transferts et subventions ont enregistré une forte contraction de 19 % en 2023, soit une baisse de 3,89 milliards MRU, essentiellement en raison de la réduction des subventions aux hydrocarbures (de 11,18 à 4,93 milliards MRU). En 2024, cette dynamique de baisse se poursuit, traduisant une politique budgétaire orientée vers une suppression progressive des subventions généralisées, au profit de dispositifs de soutien plus ciblés et budgétairement soutenables.

A- Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF)

Partie	Exécution (2022 (MRU	Exécution (2023 (MRU	Exécution (2024 (MRU	Évolution 2022-2023	Évolution 2023-2024	Moyenne 2022-2024
Transferts et subventions	252 226 217	418 411 292	284 525 345	35%	18%	26%

Entre 2022 et 2023, les transferts et subventions du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille ont enregistré une hausse significative de 35 %, passant de 217,2 millions à 292,4 millions MRU. Cette progression s'explique principalement par la réaffectation de crédits initialement prévus en "acquisition de biens et services" vers la rubrique " Transferts et subventions ", conformément à une réorientation des priorités sociales du ministère. Deux activités sont particulièrement concernées par cette réallocation : la "Promotion de l'entrepreneuriat féminin", pour un montant de 20 millions MRU, et l'"Assistance sociale aux groupes vulnérables", dotée de 65 millions MRU.

En 2024, cette dynamique haussière se poursuit avec une augmentation de 18 %, portant le total des transferts et subventions à 345,5 millions MRU. Cette évolution est principalement imputable

au renforcement de l'activité "Assistance sociale aux groupes vulnérables", dont les crédits ont été portés de 65 millions à 110 millions MRU, traduisant une intensification des efforts de protection sociale en faveur des populations les plus fragiles.

B- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme du Système Éducatif (MENRSE)

Partie	Exécution (2022 (MRU	Exécution (2023 (MRU	Exécution (2024 (MRU	Évolution 2022-2023	Évolution 2023-2024	Moyenne 2022-2024
Transferts et subventions	315 028 66	698 101 65	045 410 87	%-1	34%	16%

Après une relative stabilité entre 2022 et 2023 (-1 %), les transferts et subventions du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme du Système Éducatif connaissent une hausse marquée de 34 % en 2024, atteignant un montant de 87,4 millions MRU. Cette progression s'explique principalement par la création de nouvelles institutions éducatives, en particulier l'École Normale des Instituteurs de Kiffa et l'Institut pour la Promotion de l'Enseignement des Langues Nationales.

C- Ministère de la Santé

Nature de dépense	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Évolution 22/23	Évolution 23/24	Taux moyen d'évolution
Transferts et subventions	063 206 840	937 001 808	924 325 995	%-4	23%	10%

Entre 2022 et 2023, les transferts et subventions du Ministère de la Santé ont connu une légère baisse de 4 %, passant de 840,2 millions à 808 millions MRU, traduisant une relative stabilité des crédits alloués à cette catégorie de dépenses.

En 2024, une hausse significative de 23 % est enregistrée, portant le montant total à 995,3 millions MRU. Cette augmentation est essentiellement liée au renforcement de certaines lignes prioritaires, notamment l'activité de "Prise en charge sociale des soins vitaux de cardiologie", dont les crédits ont augmenté de 15 millions MRU par rapport à 2023, ainsi que l'activité de "Sécurisation des antipaludéens, antituberculeux et produits de santé reproductive (SR)", qui a bénéficié d'un relèvement de 44,7 millions MRU. Cette progression est également soutenue par l'augmentation des dotations sur plusieurs autres activités.

D- Délégation Générale TAAZOUR (2022-2024)

Partie	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Évolution 22/23	Évolution 23/24	Moyenne 2022-2024
Transferts et subventions	3 157 181 166	2 777 357 229	3 539 180 245	-12%	27%	%7,5: Moy TCM :5,9%

L'évolution du total des dépenses courantes de TAAZOUR a été caractérisée par des fluctuations significatives et une réorientation stratégique majeure sur la période 2022-2024.

- En 2022, le total des dépenses s'élevait à 3,16 milliards MRU.
- En 2023, ce total a diminué de 12 % pour atteindre 2,78 milliards MRU. Cette baisse s'explique principalement par une forte contraction du programme TAMWIN (Accès aux denrées alimentaires) de 26 %, qui était le principal poste de dépense en 2022 et 2023, ainsi que par un contexte national d'assainissement budgétaire général avec une contraction des dépenses en capital et une réduction des subventions aux hydrocarbures qui a entraîné une forte contraction des transferts et subventions globaux de 19 %. Cette tendance s'est reflétée dans les dépenses de TAAZOUR, malgré des augmentations dans d'autres programmes tels que TAKAVOUL (Filets sociaux et amélioration du pouvoir d'achat) qui a progressé de 19 %.
- En 2024, les dépenses ont connu une forte augmentation de 27 % pour atteindre 3,54 milliards MRU. Cette croissance est largement due à la progression spectaculaire du programme TAKAVOUL (+127 %). Le programme TAKAVOUL (Filets sociaux et amélioration du pouvoir d'achat) est devenu le premier poste budgétaire en 2024 (61 % des dépenses courantes de TAAZOUR), marquant un virage vers les transferts monétaires directs et les dispositifs d'inclusion durable, avec une augmentation des transferts trimestriels par ménage de 2 900 à 3 600 MRU pour environ 135 000 ménages. Le programme TAMWIN, en revanche, a continué de décliner (-48 % sur cette période).

En synthèse, cette période révèle un rééquilibrage des priorités de TAAZOUR : d'une diminution progressive de l'aide alimentaire d'urgence vers un renforcement significatif des filets sociaux (transferts monétaires) et un retour à l'investissement dans les services de base. Cette approche vise à inscrire les interventions sociales dans une logique de durabilité, de résilience et d'autonomisation des populations vulnérables, en cohérence avec les objectifs nationaux de développement et les politiques budgétaires axées sur la soutenabilité et la discipline fiscale. Par ailleurs, la part du financement de l'État dans les dépenses de TAAZOUR a fortement augmenté, passant de 82 % en 2022 à 96 % en 2024

E- Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) (2022-2024)

Catégorie	2022	2023	2024	Taux 2023/2022	Taux 2024/2023	Moyenne 2022-2024
Transferts/Sub- ventions	399 400 83	145 614 163	259 259 260	96%	59%	78%

En 2023, les transferts et subventions du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) ont presque doublé, passant de 83,4 millions à 163,6 millions MRU, soit une augmentation de 96 %. Cette évolution est principalement due à la réaffectation de l'activité "Programme Prioritaire – Volet AGR", initialement inscrite à la rubrique "acquisition des biens et services" (partie 2), pour un montant de 79,5 millions MRU, et transférée vers la rubrique "transferts et subventions" (partie 4), afin de mieux refléter sa nature sociale.

En 2024, la tendance à la hausse se poursuit avec une augmentation de 59 %, portant le total des transferts et subventions à 260,3 millions MRU. Cette progression s'explique par un redéploiement plus large de plusieurs activités sociales, précédemment budgétisées aux biens et services, désormais basculées vers les subventions afin de renforcer leur traçabilité et leur impact ciblé sur les populations vulnérables.

I-3-4- Analyse de la cohérence et recommandation

A- Analyse de la cohérence :

A-1 - Analyse de la cohérence par levier de la SCAPP (Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée)

La mise en œuvre du second plan d'action de la SCAPP en 2024 a permis de réaliser des avancées notables dans plusieurs domaines clés, dépassant parfois les cibles prévues pour 2025, notamment dans les infrastructures, le numérique, les statistiques et la protection sociale.

Cependant, les défis restent importants. Des réformes structurelles inachevées, des retards dans l'intégration sectorielle des objectifs, des déséquilibres régionaux marqués et une qualité de la dépense encore perfectible freinent l'accélération nécessaire à l'atteinte des objectifs de la SCAPP.

Pour plus d'efficacité les efforts doivent se reposer sur une planification rigoureuse, une meilleure coordination intersectorielle, un renforcement des capacités locales et une culture du suivi-évaluation fondée sur des données fiables et accessibles. À ce prix, la SCAPP pourra pleinement jouer son rôle de vecteur de transformation inclusive et durable du développement national.

Levier 1 : Croissance forte, durable et inclusive

Au cours de la période 2022-2024, la Mauritanie a enregistré une croissance économique moyenne estimée à 6,2 %, malgré un ralentissement en 2024, où le taux s'est établi à 5,2 %. Cette performance a été soutenue par des secteurs dynamiques tels que la pêche (+10,8 %), l'agriculture (+6,6 %), la construction (+8,3 %) ainsi que les services. Une avancée particulièrement remarquable a été enregistrée dans la production maraîchère, avec une croissance de 62 %, dépassant déjà les cibles fixées pour 2025.

Le projet gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA) a atteint 98 % de taux d'exécution, et les travaux de développement du pipeline gazier reliant les installations offshore au port de Nouadhibou sont bien avancés. L'accès à l'électricité a été élargi à 57 % de la population, dont 44 % à partir de sources d'énergies renouvelables. Parallèlement, plus de 2 200 km de routes ont été construits ou sont en cours de construction, marquant une amélioration tangible de la connectivité. Le secteur des télécommunications a également connu une expansion significative, avec un taux de couverture Internet atteignant 80 %, dépassant ainsi les objectifs de la SCAPP.

Malgré ces succès, certains défis structurels subsistent. Le pays demeure fortement dépendant de son secteur extractif, tandis que la contribution de la pêche au PIB continue de baisser, bien que les captures restent abondantes. Des déséquilibres marqués persistent entre les zones urbaines et rurales, notamment en matière d'infrastructures de base. Par ailleurs, la transformation locale des productions primaires reste limitée, notamment dans les filières halieutiques et laitières.

Levier 2 : Développement du capital humain et accès aux services sociaux

Des avancées importantes ont été observées dans la consolidation du capital humain. En matière d'éducation, le taux d'achèvement au niveau fondamental est passé à 65,6 %, soutenu par des efforts d'amélioration des infrastructures et une forte rétention des filles (97 %), notamment grâce au programme SWEDD. L'enseignement technique a vu croître le nombre d'apprenants à 9 591, tandis que l'enseignement supérieur a été renforcé par l'ouverture de nouvelles filières et la construction d'un campus universitaire de 11 000 places.

Dans le secteur de la santé, la couverture sociale s'est élargie à 156 000 assurés via la CNASS, et la télémédecine a été introduite pour améliorer l'accessibilité des soins, appuyée par la construction de plusieurs infrastructures de santé. Toutefois, les résultats restent en deçà des objectifs : la mortalité infantile demeure élevée (46,2 ‰ contre une cible de 25 ‰), et le taux de couverture des consultations prénatales est faible (32,4 % contre une cible de 55 %). Le financement de la santé reste sous le seuil recommandé, représentant environ 5 % du budget de l'État, contre 12 % selon les standards de l'OMS.

Sur le plan social, les programmes TEKAVOUL, ALBARAKA, Cheyla et DARI ont permis de soutenir plus d'un million de bénéficiaires, renforçant les filets de sécurité sociale. Des efforts ont été déployés dans la nutrition scolaire, la résilience des communautés rurales et l'intervention en cas d'urgence alimentaire. L'amélioration de l'habitat, notamment en zones vulnérables, a également été poursuivie.

Malgré ces progrès, plusieurs cibles de la SCAPP ne sont pas encore atteintes, notamment l'objectif de 50 % d'enfants inscrits au préscolaire et 92 % d'achèvement du fondamental. La qualité de l'enseignement demeure faible, les disparités régionales restent importantes, et le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre atteint encore 34,6 %, en particulier chez les jeunes.

Levier 3 : Renforcement de la gouvernance

D'importantes avancées ont été enregistrées en matière de gouvernance. Le processus de décentralisation s'est accéléré avec la tenue des élections locales, bien que les transferts effectifs de compétences et de ressources tardent encore. L'état civil a été digitalisé, sécurisé et étendu, renforçant l'accès aux droits civils de base.

La justice a connu plusieurs réformes, avec l'adoption de lois modernisées et le développement de mécanismes alternatifs de résolution des conflits à travers le programme Mouslih. En matière de droits humains, une stratégie nationale a été adoptée et des campagnes de sensibilisation ont été menées à l'échelle nationale. Le contrôle citoyen a été renforcé grâce au lancement de la plateforme Feddai, ainsi qu'au soutien apporté aux organisations de la société civile.

Dans le domaine de la planification et du financement, 24 conventions ont été signées en 2024 pour un montant global de 27,5 milliards MRU, avec un taux de décaissement de 969 millions MRU. Le système statistique national s'est aussi amélioré, avec un score ODIN de 42 (au-dessus de la cible 2025), la réalisation du recensement général de la population (RGPH), et une enquête nationale sur l'emploi (ENTE).

Néanmoins, des difficultés demeurent. Les administrations locales souffrent de capacités limitées. La perception de la lutte contre la corruption n'a pas significativement évolué, malgré les mesures prises. Le cadre de suivi-évaluation de la SCAPP, notamment les outils RAMO et NAS-MO, peine à être pleinement opérationnalisé. Enfin, l'intégration systématique des objectifs de

la SCAPP dans les politiques sectorielles reste insuffisante, nuisant à la cohérence globale des politiques publiques.

A-2- Analyse de la cohérence pour les secteurs concernés

L'examen des secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale met en évidence une cohérence partielle entre les ressources mobilisées et les objectifs stratégiques fixés dans le cadre de la SCAPP. Bien que des efforts importants aient été engagés, des écarts significatifs subsistent entre les financements effectifs, les performances observées et les cibles stratégiques pour 2025.

Éducation

Le secteur éducatif représente environ 13 % des dépenses publiques, soutenu par une forte implication des partenaires techniques et financiers. Malgré ces engagements, les résultats sont largement en deçà des objectifs. Le taux d'achèvement du primaire plafonne à 87,75 % contre une cible de 100 %, tandis que le taux de préscolarisation reste faible (28 % contre 50 % visés). La qualité des apprentissages, mesurée à travers les résultats aux évaluations nationales, demeure également préoccupante. Ces écarts s'expliquent par un déficit d'infrastructures, une répartition inégale des ressources humaines, des retards dans la mise en œuvre de certaines réformes et une gouvernance encore perfectible.

Santé

Le budget alloué au secteur de la santé avoisine 5,8 %, bien en dessous des standards internationaux (12 %). Malgré une dynamique de recrutement et une meilleure couverture par la CNASS, les indicateurs restent insatisfaisants. La mortalité infanto-juvénile stagne à 41 ‰ (objectif : 25 ‰), 85% de Femmes ont reçu des soins prénatals par un prestataire qualifié (2019-2021, EDMS). En outre, les décaissements des projets de santé sont particulièrement faibles, révélant des blocages institutionnels et administratifs. L'absence d'un système intégré de pilotage sanitaire, de suivi-évaluation et d'allocation des ressources limite les progrès vers les objectifs fixés.

Protection sociale

La dépense publique allouée aux services sociaux essentiels atteint 28,44 %. Cette performance est partiellement portée par des dispositifs comme TEKAVOUL, ALBARAKA ou encore le programme DARI. Plus d'un million de personnes vulnérables ont bénéficié de transferts monétaires ou d'appuis alimentaires, dont 314 000 ménages dans le cadre de la sécurité alimentaire. Cependant, l'absence d'un registre social intégré et d'indicateurs actualisés de pauvreté limite la capacité de ciblage optimal. La fragmentation institutionnelle et le chevauchement des mandats entre acteurs ralentissent l'harmonisation des réponses sociales et leur pilotage stratégique.

B- Recommandations

La mise en œuvre du second plan de d'action de la SCAPP en 2024 reste globalement satisfaisante. Plusieurs cibles 2025 ont été atteintes ou dépassées, notamment dans les domaines des infrastructures, des TIC, de la digitalisation, des statistiques et de la sécurité alimentaire.

Cependant, les défis structurels persistent : lenteur de certaines réformes, écarts importants entre cibles et réalisations (santé, éducation), déséquilibres régionaux, et faible intégration sectorielle de la SCAPP.

B-1 - Recommandation générale :

Intensifier les efforts de coordination, planification, suivi, financement et gouvernance institutionnelle, afin de garantir la pleine réalisation des ambitions de la SCAPP à l'horizon 2025.

B-2- Recommandation par secteur étudiés

Éducation

- Mettre en place une Agence nationale du préscolaire afin de structurer l'offre éducative pour les jeunes enfants, avec un mandat clair, des moyens dédiés et une coordination renforcée.
- Lancer un programme d'infrastructures avec cartographie des besoins réels, tenant compte des zones sous-desservies et des projections démographiques.
- Créer un fonds de valorisation des enseignants pour fidéliser les profils compétents, notamment dans les zones rurales et difficiles d'accès.
- Accélérer l'adoption des textes d'application de la nouvelle loi d'orientation et renforcer les dispositifs de formation continue pour accompagner la réforme curriculaire.

Santé

- Clarifier la gouvernance sectorielle par une refonte de la carte sanitaire, un renforcement du rôle des directions régionales et un suivi trimestriel des performances par région.
- Intégrer les données de performance (qualité des soins, couverture, satisfaction) dans les outils de planification (SNIS, CDMT, PIP) pour mieux guider les décisions.
- Mettre en place une politique de formation continue pour les personnels médicaux et para-médicaux, avec un suivi des parcours professionnels.
- Lancer une stratégie de financement de la santé orientée vers l'équité, avec un paquet minimum de services pour les zones pauvres, et un mécanisme de péréquation budgétaire.
- Renforcer la médecine communautaire, notamment en milieu rural, par l'engagement d'agents de santé de proximité et l'implication des communautés.

Protection sociale

- Accélérer l'exécution des programmes sociaux et en renforcer le pilotage au niveau central et local, avec des indicateurs clairs de performance.
- Mettre en place des mécanismes d'intervention rapide et flexibles en cas de crises alimentaires ou climatiques, adossés à un fonds d'urgence plurisectoriel.
- Renforcer la coordination entre les principaux acteurs de la protection sociale (MASEF, CSA, TAAZOUR), via un cadre interinstitutionnel de suivi et planification.
- Finaliser le registre social national avec interopérabilité entre bases de données (état civil, CNASS, programmes sociaux) pour un ciblage efficace.
- Produire et diffuser régulièrement des données sur la pauvreté, les inégalités, et les dépenses sociales, pour mieux suivre l'impact des politiques publiques.

II- EDUCATION

1. Introduction

La Revue des dépenses courantes de l'éducation en Mauritanie sur la période 2022–2024 s'inscrit dans une dynamique de transformation du secteur éducatif, portée par le Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation (PNDSE III) et les orientations stratégiques de la SCAPP à l'horizon 2030. Cet exercice vise à analyser l'efficacité, l'efficacités et l'équité des dépenses, tout en assurant leur alignement avec les priorités définies par les politiques sectorielles et les engagements internationaux (ODD 4, SCAPP).

Reposant sur une approche mixte (quantitative et qualitative), la revue utilise les données du SI-RAGE, les enquêtes ménages, les lois de finances et les résultats du RESEN 2023 pour dresser un portrait complet de l'évolution des dépenses par niveau d'enseignement, leur efficacité et leur contribution à la transformation du système éducatif mauritanien.

2. Aperçu général du secteur de l'éducation

Le système éducatif est structuré en six sous-secteurs (préscolaire, fondamental, secondaire, technique et professionnel, supérieur et alphabétisation), gérés par différents ministères. Malgré l'existence d'un cadre stratégique clair, chaque niveau fait face à des défis propres : accès, qualité de l'enseignement, gouvernance ou encore inégalités régionales et sociales.

Le principal enjeu reste la transformation qualitative du système, à travers une meilleure allocation budgétaire, une gouvernance améliorée, et une réponse adaptée aux vulnérabilités structurelles (zones rurales, genre, pauvreté).

3. Analyse des dépenses par niveau d'enseignement

3.1 Préscolaire

Le préscolaire reste le niveau le plus marginalisé, représentant moins de 3 % des dépenses courantes. Les investissements sont insuffisants et très inégalement répartis entre zones urbaines et rurales. En 2024, une légère augmentation des dépenses a été enregistrée (1,9 Mds MRU), mais les défis d'accès et de qualité persistent fortement.

Les dépenses sont concentrées à plus de 90 % sur le fonctionnement. La couverture reste inférieure à 13 %, surtout en zones urbaines, malgré un programme national lancé en 2024.

- **Recommandation** : accroître l'investissement en infrastructures et formation des éducateurs en zone rurale.

3.2 Enseignement fondamental

Le fondamental concentre la plus grande part des ressources (environ 40 %), avec une progression des dépenses de 22 à 25,5 Mds MRU sur la période le taux net de scolarisation est passé à 78 % en 2024. Néanmoins plus de 80 % du budget est absorbé par les salaires, le coût unitaire reste élevé (70 000 MRU/an), avec un rendement pédagogique faible, marqué par le redoublement et les abandons et des inégalités importantes persistent entre les régions,

- **Recommandation** : augmenter les dotations en manuels, cantines et formation continue.

3.3 Secondaire

Le secondaire présente une croissance modérée des dépenses (14 à 16,8 Mds MRU), sans augmentation significative de la scolarisation freinée par un taux élevé des pertitions dans ce cycle (surtout pour les filles) ni résultats significatifs sur la qualité. Le taux brut de scolarisation au collège passe de 45 % à 50.9%, avec des inégalités filles/garçons et les défis d'encadrement, de redoublement et d'abandon restent préoccupants.

- **Recommandation** : renforcer l'encadrement pédagogique, réduire les effectifs par classe, investir dans l'éducation numérique.

3.4 Enseignement technique et professionnel (ETFP)

Bien que sous-doté (10 % des dépenses), l'ETFP bénéficie d'une croissance soutenue (+26 %). Les coûts unitaires sont élevés, mais les résultats en termes d'insertion professionnelle restent modestes.

- **Recommandation** : créer des passerelles école-entreprise, moderniser les équipements, mettre à jour les curricula.

3.5 Enseignement supérieur

Le supérieur absorbe 20 à 22 % des dépenses courantes, concentrées sur les bourses et les salaires (88 %). Le coût par étudiant dépasse 150 000 MRU, mais l'efficacité interne du système est faible, le coût est mal corrélé avec les résultats académiques et l'employabilité.

- **Recommandation** : réformer la gouvernance universitaire, diversifier l'offre, développer la recherche.

4. Évolution et sources de financement

Les dépenses totales ont augmenté de 54 Mds en 2022 à 63 Mds MRU en 2024. La part du budget de l'État dédiée à l'éducation atteint 19,6 % en 2024. Le financement est à 80 % d'origine nationale, avec un apport complémentaire des PTF (BAD, BID, UE, UNICEF, etc). La contribution des PTF reste modeste (8 à 12 %), bien que stratégique pour les projets structurants.

- **Observation** : l'effort budgétaire est croissant, mais reste insuffisant face aux besoins d'infrastructure, de qualité et de gouvernance.

5. Efficacité et équité des dépenses

Efficacité

Malgré l'augmentation des dépenses, l'impact reste limité sur la qualité. Les salaires absorbent plus de 80 % des crédits. Le coût par élève est élevé sans amélioration proportionnelle des résultats.

Équité

L'allocation des ressources reste inéquitable : certaines régions pauvres cumulent les déficits en enseignants, infrastructures et manuels. Les performances scolaires restent faibles, notamment

en langue et en mathématiques, l'accès au secondaire est très bas chez les filles.

Recommandations transversales :

- Introduire un mécanisme de péréquation territoriale.
- Réduire la rigidité budgétaire.
- Prioriser les régions vulnérables (Guidimakha, Hodh Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba).
- Mettre en œuvre un système de suivi axé sur les résultats.

6. Problèmes structurels

La gestion budgétaire reste centralisée, avec une faible exécution en région. Le système RH souffre d'opacité dans les affectations, de lenteurs administratives et d'une absence de formation continue. Le pilotage local manque de données réelles et d'outils de suivi.

Problèmes systémiques

- Centralisation excessive des décisions budgétaires.
- Faible exécution en zones rurales (<65 %).
- Système de gestion RH défaillant : affectation non équitable, faible mobilité, manque de formation continue.
- Données peu disponibles en temps réel.

• **Solutions proposées :**

- Implémentation de budgets-programmes avec indicateurs.
- Déconcentration de la gestion des crédits.
- Système RH intégré et actualisé.
- Renforcement de la formation des cadres régionaux.

7. Conclusions et recommandations

Une réorientation des dépenses vers les investissements (infrastructures, formation, équipements) est indispensable pour améliorer qualité et équité. Il est aussi urgent de : - mettre en place un mécanisme de péréquation territoriale, - réformer la gestion des ressources humaines, - renforcer les capacités des directions régionales, - et instaurer un pilotage axé sur les résultats.

- **Conclusion générale et recommandations stratégiques**

Les dépenses courantes ont progressé, mais restent dominées par les salaires. Les investissements productifs (manuels, infrastructures, formations) demeurent insuffisants. La faible corrélation entre dépenses et résultats éducatifs doit alerter sur la nécessité d'un réajustement budgétaire.

- **Recommandations clés :**

- Augmenter la part de l'investissement dans tous les sous-secteurs.
- Réformer la gouvernance budgétaire et universitaire.
- Cibler les inégalités régionales et sociales.
- Renforcer l'employabilité par une meilleure orientation de la FTP.
- Créer un système de suivi budgétaire et éducatif intégré (ex : SIRAGE+performance).

Tableau 1. Evolution des dépenses par niveau (2022-2024)

Niveau	(Mds MRU) 2022	2023	2024
Préscolaire	1,2	1,5	1,9
Primaire	22	24	25,5
Secondaire	14	15,5	16,8
Technique/Professionnel	5	6,2	6,9
Supérieur	11,8	12,5	13,5

Tableau 2. Répartition des dépenses courantes (2023)

Type de dépense	(Montant (Mds MRU	(%) Part
Fonctionnement	14,35	82 %
Investissement	3,17	18 %

Tableau 3. Coûts unitaires estimés (2023)

Niveau	(Coût unitaire/an (MRU
Préscolaire	000 55
Fondamental	000 70
Secondaire	000 85
Technique/Professionnel	à 140 000 000 120
Supérieur	000 150<

8- analyse comparative

La Mauritanie a progressé dans l’élargissement de l’accès, en particulier au primaire, mais demeure confrontée à de forts défis de qualité et d’équité. L’amélioration des résultats passe par une augmentation des investissements, mais surtout par une transformation de l’efficience, de la gouvernance et du ciblage des groupes vulnérables, pour garantir que chaque enfant acquière les compétences de base nécessaires à la poursuite de son parcours scolaire. (voir l’annexe relative à la comparaison internationale)

III - SANTE

1. Introduction et contexte

La revue des dépenses courantes de santé en Mauritanie pour la période 2022–2024 s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la transparence budgétaire, d'amélioration de l'efficacité, et d'appui au plaidoyer pour une meilleure allocation des ressources publiques. Elle constitue un instrument stratégique pour guider la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2022–2030, dans un contexte marqué par de fortes inégalités d'accès, des indicateurs de santé préoccupants, et des besoins croissants en matière de couverture sanitaire universelle.

Malgré une évolution progressive du financement public, la Mauritanie demeure confrontée à des défis majeurs : la mortalité maternelle et néonatale élevée, une couverture vaccinale insuffisante, la malnutrition persistante, ainsi qu'une répartition déséquilibrée des ressources tant humaines que budgétaires.

2. Aperçu général du secteur de la santé

Le système de santé mauritanien repose sur une organisation pyramidale : le niveau central (ministère et directions), les niveaux régionaux (DRS, hôpitaux régionaux et de moughataa), et les structures périphériques (postes et centres de santé, unités communautaires). Cependant, ce système souffre de déséquilibres structurels : concentration des ressources sur les hôpitaux au détriment de la santé de base, faible autonomie des structures décentralisées, et couverture géographique incomplète.

Les résultats en matière de santé sont mitigés : le taux de mortalité maternelle reste élevé (424 pour 100 000), la mortalité néonatale atteint 33 pour 1 000, et la malnutrition aiguë sévère touche 2,2 % des enfants en moyenne sur les 5 dernières enquêtes SMART disponibles et la MAG touche en moyenne 11,6 % des enfants. En 2023, seulement 45 % de la population utilise les services de santé, en partie à cause des longues distances à parcourir.

3. Dépenses en matière de santé

Entre 2022 et 2024, les dépenses publiques de santé ont progressé de 4,9 à 5,8 milliards MRU, passant de 5,3 % à 5,8 % du budget national. Cette hausse reste néanmoins inférieure aux projections du CDMT santé (7–10 milliards MRU) et largement en deçà de l'objectif d'Abuja.

Le financement par habitant s'est établi à 1 623 MRU (44,9 USD) en 2024. Toutefois, plus de 51 % de ce budget est absorbé par la masse salariale, ce qui laisse une marge limitée pour les dépenses de prévention, de nutrition et d'investissements structurels.

3.1. Efficacité des dépenses

3.1.1 Analyse par nature économique de dépenses

La structure des dépenses révèle une forte orientation vers le fonctionnement :

- Salaires : 51 %
- Biens et services : 17 %
- Transferts courants : 19 %
- Investissements : seulement 12 %.

Cette composition limite les capacités de développement à long terme du système. Les investissements essentiels, notamment dans les infrastructures de santé primaire, les équipements médicaux et les programmes de vaccination, sont insuffisants.

3.1.2 Analyse par type de prestation

a. Soins de santé primaires :

Les soins de santé primaires reçoivent une allocation marginale malgré leur rôle central dans la prévention. La couverture vaccinale reste insuffisante (taux de base à 38 %), et les services de santé maternelle, bien qu'en amélioration (85 % de couverture prénatale), demeurent inégalement accessibles.

b. Services hospitaliers :

Représentant 40 % des dépenses publiques, les hôpitaux absorbent une part importante du budget, souvent au détriment de l'équité. Les hôpitaux nationaux concentrent les ressources, laissant les zones rurales sous-dotées, avec des équipements vétustes et un accès limité aux soins spécialisés.

c. Ressources humaines :

Avec 23 professionnels de santé pour 10 000 habitants en 2023, la densité s'améliore, mais la répartition est fortement déséquilibrée. Les zones rurales sont les grandes oubliées du redéploiement. La formation initiale reste inadaptée aux besoins.

d. Médicaments :

52 % des dépenses de santé des ménages sont consacrées à l'achat de médicaments, conséquence d'un système de subvention limité et d'une chaîne logistique fragmentée. Les ruptures de stock sont fréquentes, surtout en périphérie.

e. Directions régionales de santé (DRS) :

Malgré leur rôle clé dans la mise en œuvre du PNDS, les DRS ne reçoivent que 4 % du budget. Cela compromet leur capacité à planifier, superviser et répondre rapidement aux urgences sanitaires.

4. Inégalités et équité territoriale

Les dépenses publiques de santé par habitant ont augmenté de 119 % entre 2016 et 2024 (de 539 à 1 182 MRU), mais leur répartition est profondément inégalitaire. Les régions les plus pauvres (Assaba, Hodh El Gharbi, Guidimakha) reçoivent moins de ressources que celles moins affectées par la pauvreté. Cela accentue les disparités en matière d'accès et de qualité des soins. En parallèle, les dépenses directes des ménages, bien qu'en légère baisse (de 52 % en 2019 à 46,5 % en 2021), demeurent un frein majeur à l'accès aux soins, particulièrement pour les plus vulnérables.

5. Recommandations stratégiques

1. Augmenter le financement public de la santé :

- Porter la part du budget à 8 % à court terme, et tendre vers 15 % à moyen terme selon l'objectif d'Abuja.

2. Rééquilibrer les allocations :

- Accroître le financement des soins primaires, de la prévention, de la nutrition et des DRS.
- Réduire la dépendance excessive aux hôpitaux centraux.

3. Renforcer la couverture maladie universelle :

- Étendre les dispositifs CNAM, TAAZOUR, et la CNASS vers le secteur informel.

4. Réformer la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique :

- Assurer la disponibilité continue des médicaments, renforcer la logistique, et généraliser les outils numériques de suivi.

5. Investir dans les ressources humaines :

- Améliorer la formation et redistribuer les agents vers les zones sous-dotées.

6. Financer durablement les programmes de vaccination et nutrition :

- Anticiper le retrait de GAVI, et augmenter la part nationale dans le financement des intrants nutritionnels.

6- Analyse comparative

La Mauritanie, à l'image de nombreux pays africains subsahariens et de pays en développement à faible revenu, consacre une faible part de son PIB à la santé (environ 4 %). Le financement public du secteur reste limité, avec seulement 12 à 13 % des dépenses administratives allouées à la santé.

Sur le plan des résultats, l'espérance de vie en bonne santé reste faible en Mauritanie (54–55 ans).

(Voir l'annexe relative à la comparaison internationale)

IV - PROTECTION SOCIALE

1. Introduction

La Mauritanie a considérablement renforcé, ces dernières années, son architecture de protection sociale pour faire face à la montée de la vulnérabilité, à la multiplication des chocs climatiques et sanitaires, et à la nécessité d'assurer une croissance plus inclusive. Trois acteurs principaux se partagent la responsabilité de la protection sociale : - Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), pivot de la sécurité alimentaire et des filets alimentaires d'urgence ; - Le Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), responsable de la solidarité, de l'inclusion des groupes vulnérables, du genre et de la petite enfance ; - La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR), cheville ouvrière de la lutte contre l'exclusion sociale, des filets monétaires, de l'accès aux services de base et de l'inclusion productive.

2. Aperçu du secteur de la protection sociale

La protection sociale en Mauritanie vise à réduire la pauvreté, lutter contre l'insécurité alimentaire, renforcer la résilience des populations, promouvoir l'égalité des chances et protéger les groupes vulnérables.

- Le CSA a pour mission la gestion des risques alimentaires, le déploiement d'assistances d'urgence et la résilience communautaire. - Le MASEF est chargé de la conception, de la coordination et du suivi de la politique de protection sociale, en faveur des enfants, femmes, personnes handicapées et familles pauvres. - TAAZOUR coordonne la stratégie nationale de protection sociale, met en œuvre les principaux filets monétaires et gère des programmes intégrés d'accès aux services sociaux, à l'emploi, au logement et à l'inclusion économique.

Ces institutions opèrent dans un cadre de plus en plus structuré, avec l'élaboration de stratégies nationales spécifiques (protection sociale, inclusion des personnes handicapées, développement du préscolaire, genre).

3. Système de filet de protection sociale

Le système mauritanien repose sur plusieurs volets complémentaires : - Filets alimentaires d'urgence (CSA : distributions gratuites de vivres, cantines scolaires, vivres contre travail, nutrition) - Filets monétaires (TAAZOUR & MASEF : TEKAVOUL, transferts ciblés familles vulnérables et handicapées, aide aux indigents) - Filets de subventions et inclusion productive (TAAZOUR : boutiques TEMWINE pour denrées subventionnées, microprojets économiques, logements sociaux, infrastructures de base) - Ciblage : Utilisation croissante d'un Registre Social national, d'approches statistiques et participatives, impliquant les trois institutions.

La coordination entre CSA, MASEF et TAAZOUR permet d'assurer une réponse multisectorielle aux multiples formes de vulnérabilité (alimentaire, économique, sociale, santé, genre, éducation...).

4. Résultats

4-1-CSA :

- 1,5 million de personnes assistées par des distributions de vivres (2022–2024)
- Prise en charge de plus de 26 000 enfants/femmes malnutris
- Cantines scolaires pour 222 000 élèves en partenariat avec TAAZOUR
- 996 AGR, 1 085 microprojets, 1 843 banques de céréales réhabilitées

4-2-MASEF :

- Transferts monétaires réguliers aux familles d'enfants polyhandicapés, familles vulnérables
- Prise en charge de soins pour malades indigents, lutte contre la malnutrition, subventions au préscolaire
- Inclusion économique de femmes et de personnes en situation de handicap

4-3-TAAZOUR :

- Extension du programme TEKAVOUL : 135 000 ménages bénéficiaires, plus de 3,3 milliards MRU de transferts monétaires
- Mise en place de 1 775 boutiques TEMWINE, amélioration de l'alimentation scolaire (100 000 élèves)
- Construction de 1 932 logements sociaux, financement de 1 783 AGR, création et réhabilitation de forages, électrification de zones reculées

5. Aperçu des dépenses en matière de protection sociale : structure, sources et évolution

Ministère	Dépenses totales (2022–2024)	Structure des dépenses	Principales sources
CSA	Md MRU 1,8~	opérations alimentaires, 50%–40 10% cantines, 10% AGR, reste logistique et fonctionnement	Etat, conventions, bailleurs bilatéraux
MASEF	Md MRU 1,7	subventions, 45% transferts 53% monétaires, 2% en nature	Etat, 21% PTF 79%
TAAZOUR	Md MRU 16,4~	courantes (filets, cash, ali- 67% mentation), 33% investissements ((infrastructures, logements	Etat, 18–4% parte- 96%–82 naires extérieurs

Tendance marquante : la part de l'Etat dans le financement croît dans tous les ministères, mais la dépendance aux partenaires reste forte sur certains volets (cash, nutrition, projets d'investissement).

6. Analyse des dépenses :

Adéquation

- CSA : Les allocations sont fortement corrélées aux besoins alimentaires annuels (sécheresse, soudure). Forte capacité d'ajustement. Les dépenses sont alignées avec les urgences et la résilience communautaire, mais parfois limitées par la volatilité du contexte et les ressources disponibles.
- MASEF : Les budgets couvrent surtout les programmes récurrents (handicap, femmes, enfants) et s'ajustent selon les engagements stratégiques du gouvernement. La hausse de 31% des crédits entre 2022 et 2024 traduit une adéquation croissante avec les besoins exprimés.
- TAAZOUR : Structure budgétaire flexible et multisectorielle, permettant de couvrir à la fois les urgences (transferts cash, alimentation) et l'inclusion productive (AGR, logements). Les allocations sont ajustées annuellement en fonction des priorités et chocs (hausse de la part filets sociaux, baisse sur investissements durant crises).

Efficacité et équité

- Taux d'exécution élevé (>94% CSA, MASEF et TAAZOUR), mais hétérogène selon les programmes.
- Ciblage : Progression du Registre Social et des approches participatives, mais certains dispositifs restent limités dans la couverture des plus marginalisés.
- Équité : L'accent est mis sur l'inclusion des femmes, enfants, personnes en situation de handicap et sinistrés. Les efforts sont visibles (scolarisation filles, appui femmes, handicap, zones rurales reculées), mais l'accès effectif reste inégal selon les régions et groupes.
- Effet de synergie : Collaboration croissante entre les trois entités pour une réponse plus intégrée (ex : cantines scolaires, cash+alimentation, inclusion productive femmes et jeunes).

Transferts monétaires

- TAAZOUR (TEKAVOUL) : Plus de 135 000 ménages bénéficiaires, montant trimestriel rehaussé de 2 200 à 3 600 MRU, couverture étendue à réfugiés et chocs.
- MASEF : Transferts réguliers aux familles d'enfants polyhandicapés, ménages vulnérables et personnes handicapées, appui à l'assurance maladie.
- CSA : Rôle logistique dans la mobilisation d'équipes pour le cash transfer (en partenariat avec TAAZOUR et PAM).

Transferts en nature

- CSA : Distributions alimentaires gratuites (>1,5 million personnes), cantines scolaires, vivres contre travail, nutrition enfants/femmes, secours sinistrés.
- MASEF : Appui nutrition, soins aux indigents, subventions préscolaires, distributions ciblées.
- TAAZOUR : Appui aux boutiques TEMWINE (alimentation subventionnée : 1 775 points de vente), équipements scolaires et de santé, forages, kits énergétiques.

Subventions

- CSA : Vente subventionnée de denrées alimentaires (Temwin : 550 131 familles bénéficiaires/jour), aliments de bétail pour éleveurs.

- MASEF : Subventions aux associations, au Croissant-Rouge, préscolaire, lutte contre la malnutrition, inclusion handicap.
- TAAZOUR : Subventions pour logements sociaux (DARI), AGR, infrastructures villageoises, crédit, kits énergie/gaz, soutien à l'habitat décent.

7. Recommandations

- Institutionnaliser la coordination entre CSA, MASEF et TAAZOUR autour d'un registre social unique, pour éviter les doublons et optimiser le ciblage.
- Accroître la couverture des transferts monétaires et des aides en nature, avec une attention particulière aux zones rurales, aux groupes marginalisés, et aux nouveaux risques climatiques.
- Pérenniser et diversifier le financement en protection sociale, en sécurisant davantage de ressources domestiques et en renforçant les partenariats innovants.
- Renforcer la composante inclusion économique (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap) au sein des dispositifs d'assistance, pour assurer une sortie durable de la pauvreté.
- Améliorer le suivi-évaluation par la digitalisation et la production de données régulières sur la couverture, l'impact et la satisfaction des bénéficiaires.

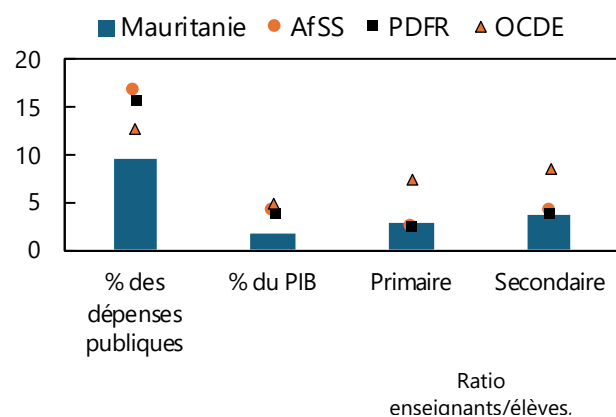
8-Analyse comparative

La Mauritanie se caractérise par un effort budgétaire limité mais un ciblage efficace des plus pauvres, une couverture sociale très faible, et des indicateurs de revenus et d'inégalités intermédiaires. L'écart avec l'OCDE reste important tant en termes de moyens que d'efficacité sociale, ce qui appelle un renforcement de la couverture et des financements pour améliorer l'impact de la protection sociale sur la population. Voir l'Annex relative à la comparaison internationale.

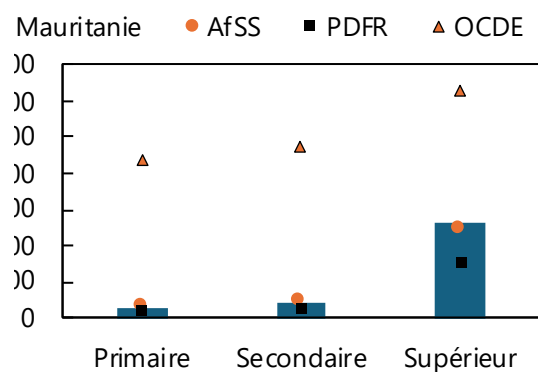
Annexe relative à la comparaison internationale

Education

Government Education Expenditure and Teacher-Student Ratios, Latest

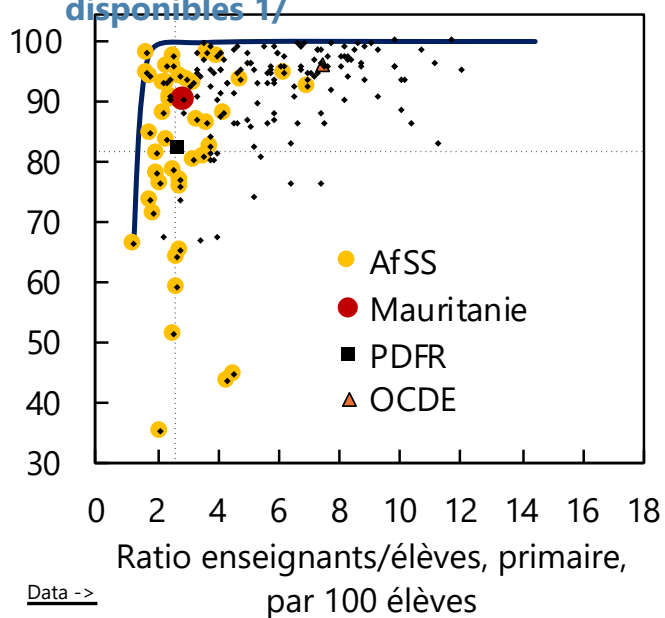


Épenses publiques d'éducation par élève, Latest Value Available (1 dollar PPA)



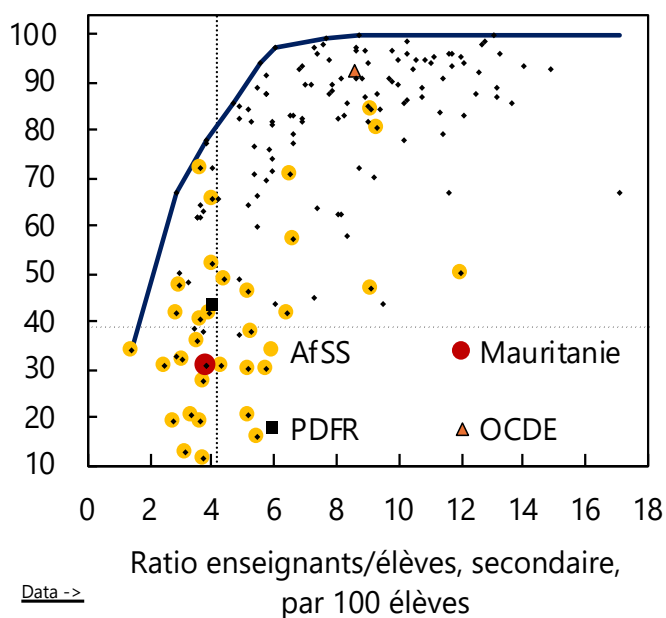
ita ->

Nombre d'enseignants et résultats, primaire, Derniers chiffres disponibles 1/



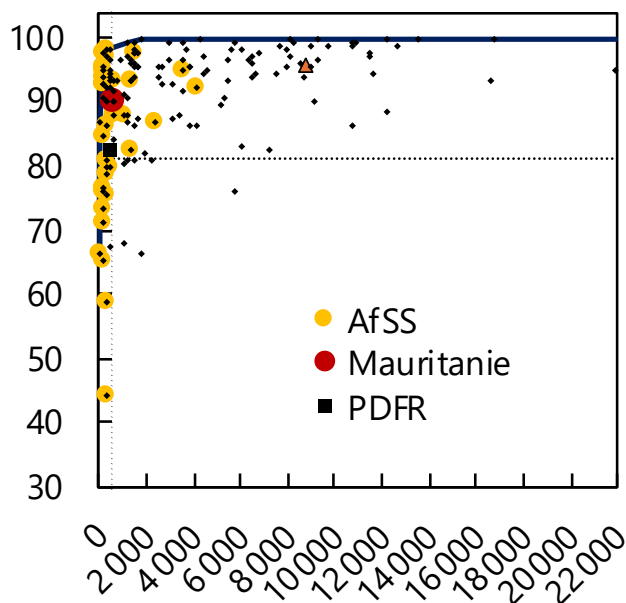
Data ->

Nombre d'enseignants et résultats, secondaire, Derniers chiffres disponibles 1/



Data ->

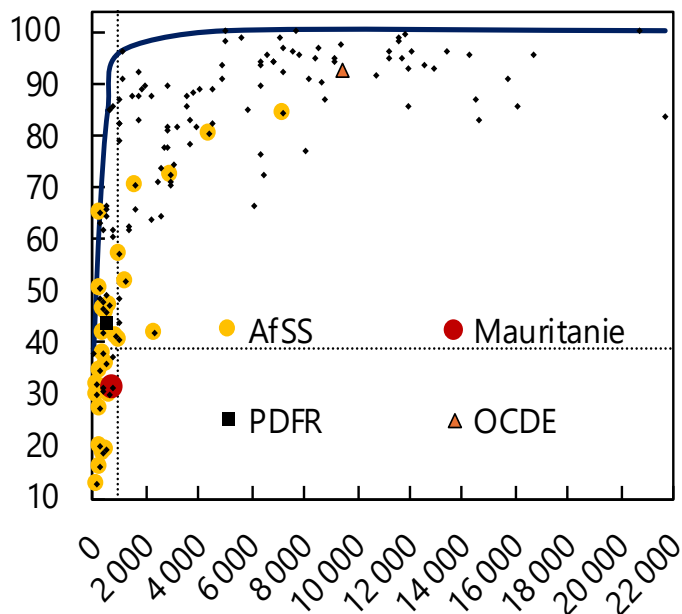
Dépenses publiques d'éducation et résultats, primaire, Derniers chiffres disponibles 1/



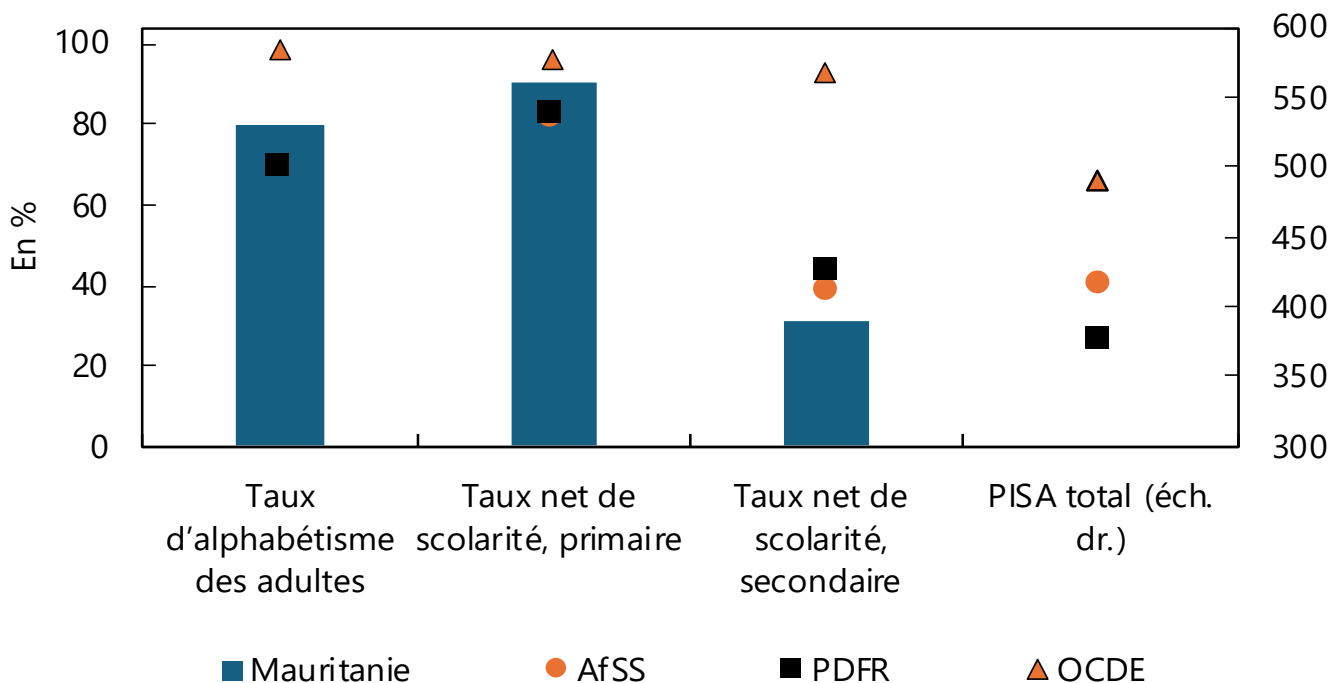
Dépenses d'éducation par élève,
dollars PPA, primaire

Data ->

Dépenses publiques d'éducation et résultats, secondaire, Derniers chiffres disponibles 1/



Data ->



Data1 ->

Data2 ->

L'analyse de ces graphiques propose une lecture comparative des dépenses publiques d'éducation et des résultats scolaires de la Mauritanie, en les situant par rapport aux pays africains subsahariens, aux pays à faible revenu et aux pays de l'OCDE. Elle intègre à la fois le primaire et le secondaire, afin de mettre en lumière les similitudes, spécificités et écarts, en matière de financement, d'accès, de qualité et d'efficacité du système éducatif.

Dépenses publiques et résultats au primaire

Niveau des dépenses

La Mauritanie consacre une part importante de son budget éducatif au primaire, comme la plupart des pays africains subsahariens et à faible revenu. Toutefois, en valeur absolue par élève, les ressources restent très limitées comparativement aux pays de l'OCDE, ce qui limite la capacité à offrir un environnement d'apprentissage de qualité.

Résultats scolaires

Les taux de scolarisation au primaire sont relativement élevés, mais restent en deçà de la cible de scolarisation universelle. Le taux de survie (achèvement du cycle primaire) demeure marqué par des abandons précoces et un redoublement élevé. Les performances aux examens de fin de cycle traduisent des difficultés persistantes, souvent liées à un ratio élèves/enseignant élevé, un déficit de matériel pédagogique et une formation insuffisante des enseignants.

Lecture comparative

- **Mauritanie vs Afrique subsaharienne & pays à faible revenu :** La Mauritanie se situe dans la moyenne basse en matière de qualité, avec une amélioration de l'accès, mais des difficultés persistantes d'achèvement et de résultats d'apprentissage. Les déperditions restent élevées.
- **Mauritanie vs OCDE :** L'écart est très prononcé, que ce soit sur le plan de l'accès universel, de la réussite ou de la qualité de l'environnement scolaire.

Dépenses publiques et résultats au secondaire

Les graphiques soulignent que la Mauritanie consacre une part modeste de ses ressources publiques à l'éducation secondaire, à l'image de nombreux pays africains subsahariens et à faible revenu. Les pays de l'OCDE affichent des niveaux de dépenses nettement supérieurs, tant en pourcentage du PIB qu'en valeur par élève. Les résultats scolaires (taux de scolarisation, scores aux évaluations) restent faibles pour la Mauritanie et ses pairs, tandis que l'OCDE atteint des performances élevées, portées par un investissement massif, une meilleure efficacité et un environnement scolaire de qualité.

La Mauritanie, par rapport à ses pairs africains ou à faible revenu, se trouve parfois légèrement en retrait, notamment sur les résultats, tandis que l'écart est très marqué avec l'OCDE, tant en matière de moyens que de résultats.

Synthèse transversale et recommandations

La Mauritanie partage avec de nombreux pays africains subsahariens et à faible revenu des contraintes structurelles : - Financement par élève insuffisant - Accès inégal et déperditions importantes - Résultats d'apprentissage limités (primaire comme secondaire) - Ratios élèves/enseignant défavorables et problèmes d'équité (genre, milieu, pauvreté)

L'écart avec les pays de l'OCDE, déjà marqué au secondaire, l'est encore plus au primaire, où la question de l'achèvement et de l'acquisition des compétences de base demeure centrale. Pour progresser, il importe d'augmenter les ressources allouées à l'éducation, mais surtout d'améliorer

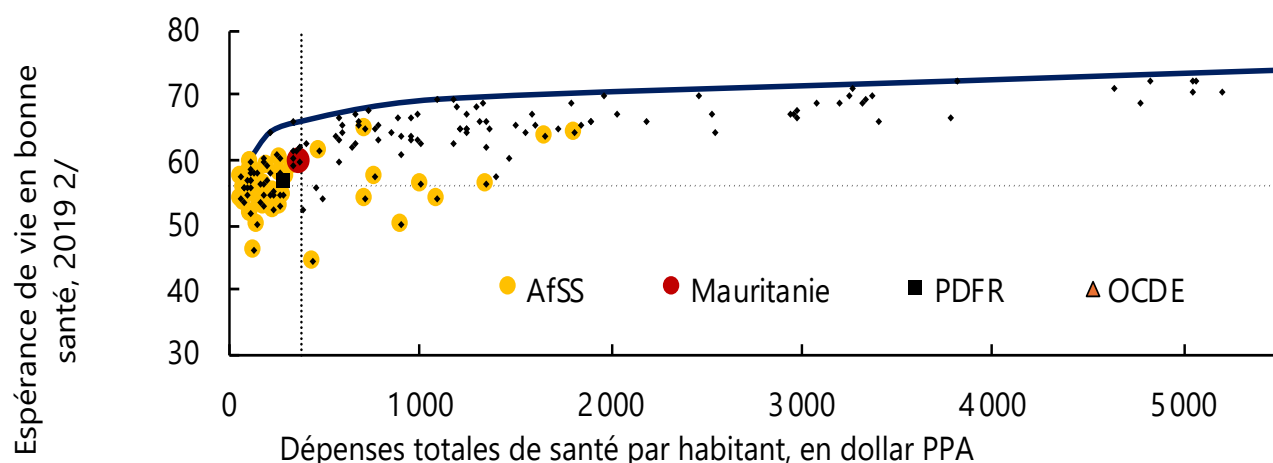
l'efficacité et la qualité de leur utilisation : meilleure formation des enseignants, allocation adaptée, priorisation de l'accès et de l'équité, et pilotage efficace des politiques éducatives.

Résumé

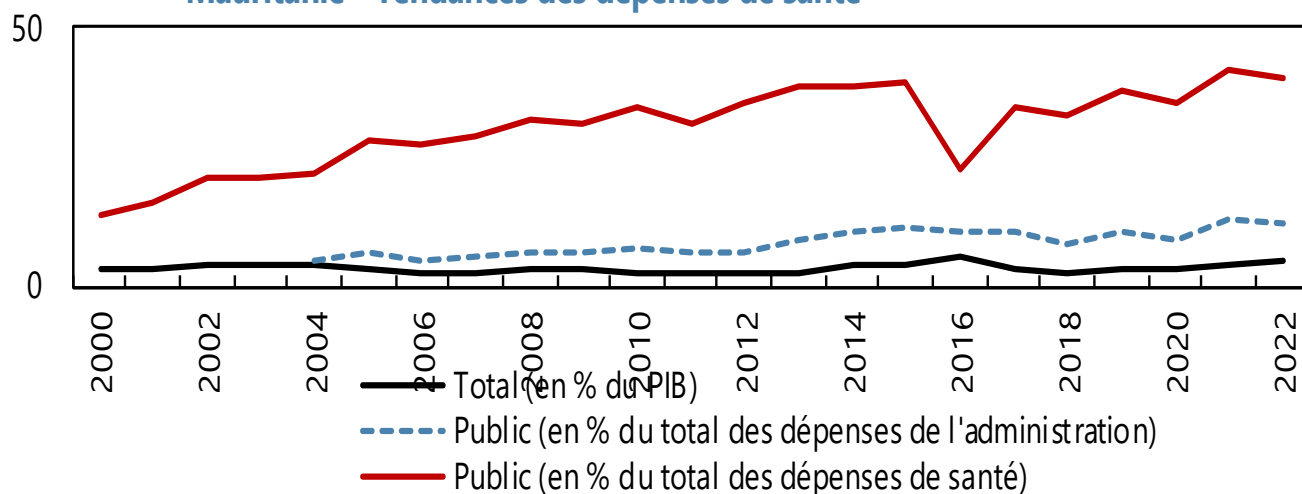
La Mauritanie a progressé dans l'élargissement de l'accès, en particulier au primaire, mais demeure confrontée à de forts défis de qualité et d'équité. L'amélioration des résultats passe par une augmentation des investissements, mais surtout par une transformation de l'efficacité, de la gouvernance et du ciblage des groupes vulnérables, pour garantir que chaque enfant acquière les compétences de base nécessaires à la poursuite de son parcours scolaire.

Santé

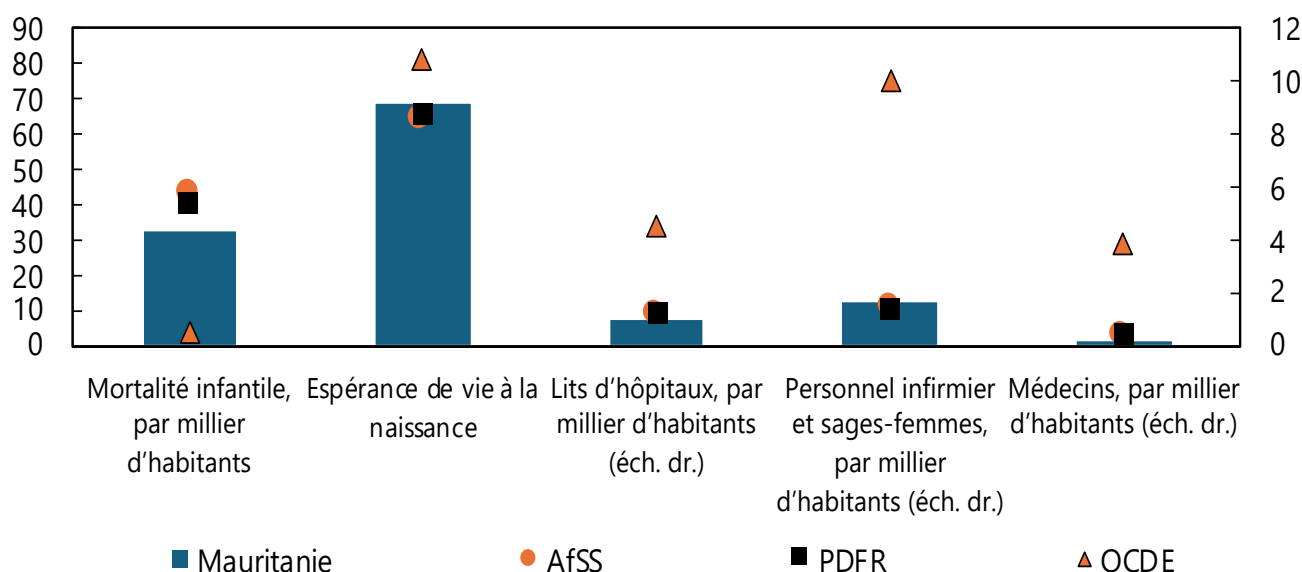
Frontière d'efficacité des dépenses de santé, Derniers chiffres disponibles



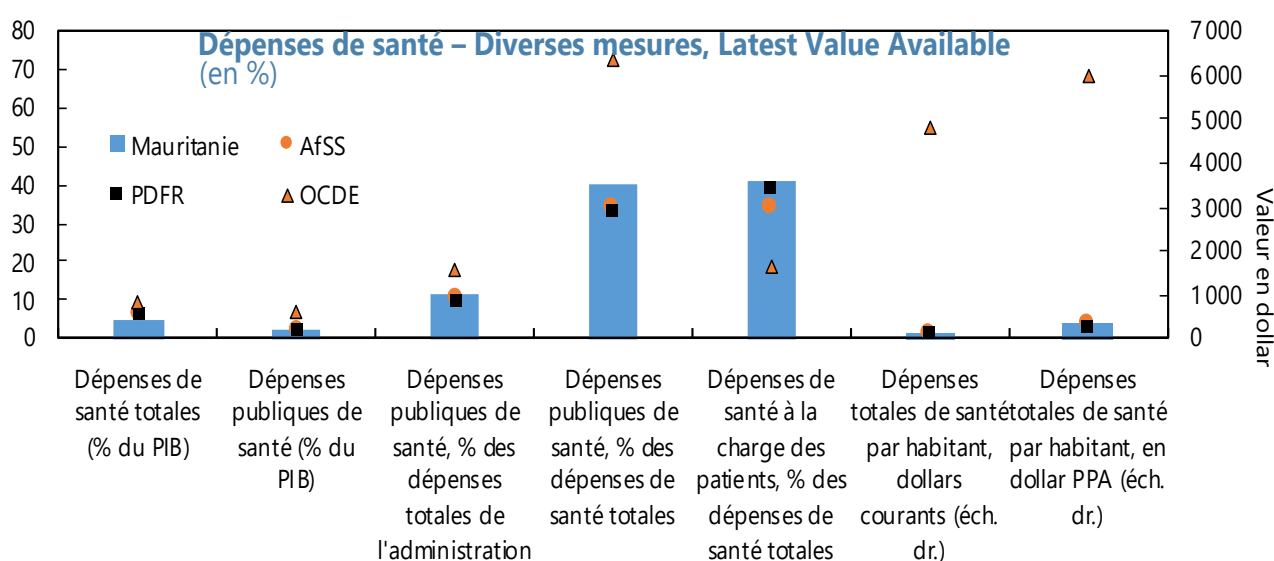
Mauritanie - Tendances des dépenses de santé



Indicateurs de santé et des caractéristiques des systèmes de santé, Latest Value Available



Data ->



La Mauritanie, à l'image de nombreux pays africains subsahariens et de pays en développement à faible revenu, consacre une faible part de son PIB à la santé (environ 4 %), contre près de 10 % pour les pays de l'OCDE. Les dépenses de santé par habitant y sont très basses (environ 150-100 dollars PPA), contre plusieurs milliers dans les pays riches.

Le financement public du secteur reste limité, avec seulement 12 à 13 % des dépenses administratives allouées à la santé, un niveau proche des moyennes africaines mais bien en deçà de celui des pays de l'OCDE (18-15 %). Par conséquent, les ménages mauritaniens supportent une part très importante des dépenses à travers le paiement direct (« out-of-pocket »), plus de 40 % du total, ce qui accroît leur vulnérabilité financière face aux maladies. Cette situation est similaire à celle des autres pays à faible revenu, alors que dans les pays de l'OCDE cette charge

est nettement inférieure à 15 %, grâce à une meilleure couverture sociale.

Sur le plan des résultats, l'espérance de vie en bonne santé reste faible en Mauritanie (55–54 ans), proche de la moyenne des pays africains subsahariens, mais largement inférieure à celle observée dans les pays de l'OCDE (67 à 75 ans). La relation entre niveau de dépense et espérance de vie montre que la Mauritanie et ses pairs sont situés loin de la frontière d'efficacité : leurs faibles dépenses ne permettent pas d'atteindre de bons résultats sanitaires.

Au total, cette comparaison met en évidence un triple défi pour la Mauritanie :

1. Sous-financement chronique du secteur de la santé.
2. Forte dépendance aux paiements directs des ménages, source d'inégalités et d'exclusion.
3. Résultats sanitaires encore insuffisants, qui traduisent à la fois la faiblesse des ressources et des défis d'efficacité.

Pour réduire l'écart avec les pays avancés et améliorer la santé de sa population, la Mauritanie devra non seulement augmenter ses investissements dans la santé, mais aussi renforcer l'efficacité des dépenses et la solidarité dans le financement du système

Tableau comparatif des indicateurs de dépenses de santé

Indicateur	Mauritanie	Pays africains subsahariens (AfSS)	Pays en développement à faible revenu (PDFR)	Pays OCDE
Dépenses totales de santé (% du PIB)	~4 %	~5 %	5–3 %	10–9 %
Dépenses publiques (% dépenses admin.)	13–12 %	~10 %	12–8 %	18–15 %
Dépenses à la charge des patients (%)	>40 %	40–35 %	40–30 %	<15 %
Dépenses/habitant (dollar PPA)	150–100 \$	200–150 \$	200–100 \$	000 5–000 3 \$
Espérance de vie en bonne santé (années)	55–54	58–55	60–57	75–67

Protection sociale

Cette analyse présente une comparaison synthétique de la Mauritanie, de l'Afrique subsaharienne (AfSS), des pays en développement à faible revenu (PDFR) et de l'OCDE, en termes des données de protection sociale fournie par le graphique dans l'outil EAT. Elle porte sur les dépenses d'aide sociale, la couverture, l'incidence sur les plus pauvres, ainsi que sur des indicateurs démographiques et de répartition des revenus.

- L'effort budgétaire en faveur de l'aide sociale est très faible partout, avec une légère avance pour la Mauritanie, mais l'ensemble des pays africains et à faible revenu sont très loin des standards OCDE.
- En Mauritanie, l'aide sociale cible bien les plus pauvres mais touche très peu de monde (faible couverture), à la différence de l'OCDE qui couvre toute la population mais a une efficacité redistributive plus modérée.
- Démographiquement, la Mauritanie se distingue par une faible densité de population et une croissance démographique élevée.
- Sur les indicateurs de revenus et d'inégalités, la Mauritanie et l'OCDE apparaissent moins inégalitaires que la moyenne de l'Afrique subsaharienne ou des PDFR ; le niveau de vie reste cependant très bas hors OCDE.

La Mauritanie consacre une faible part de son PIB à l'aide sociale, légèrement supérieure à celle de l'Afrique subsaharienne et des pays à faible revenu, mais toujours très éloignée des niveaux observés dans les pays de l'OCDE. Malgré cet effort budgétaire modeste, la spécificité du système mauritanien réside dans un ciblage marqué des prestations vers les plus pauvres : presque l'ensemble des aides sociales bénéficient aux 20 % les plus démunis. Cependant, la couverture de l'aide sociale reste extrêmement réduite, ne touchant qu'une infime partie de la population, ce qui limite fortement l'impact global du dispositif.

À l'inverse, les pays de l'OCDE offrent une couverture quasi-universelle de leur population, même si la part des prestations effectivement allouée aux plus pauvres y est beaucoup plus modérée, traduisant un système davantage basé sur l'universalité que sur le ciblage. Dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne et chez les pays à faible revenu, la situation se rapproche de celle de la Mauritanie : les budgets alloués à la protection sociale sont faibles, la couverture reste limitée et l'incidence sur les plus pauvres est souvent inférieure à celle observée en Mauritanie.

Du point de vue démographique, la Mauritanie se distingue par une très faible densité de population, une croissance démographique soutenue et un taux de chômage élevé, comparativement à la moyenne des pays étudiés. Le PIB par habitant demeure faible, équivalent à celui des pays en développement à faible revenu, et très éloigné des standards de l'OCDE.

Concernant la répartition des revenus, les inégalités, mesurées par le coefficient de Gini, apparaissent moins marquées en Mauritanie et dans l'OCDE que dans les autres groupes. Toutefois, la part des revenus captée par les 10 % les plus riches reste significative, même si elle est inférieure à la moyenne africaine. La part des revenus perçue par les 20 % les plus pauvres en Mauritanie est légèrement supérieure à celle de l'Afrique subsaharienne, mais inférieure au niveau OCDE.

En résumé, la Mauritanie se caractérise par un effort budgétaire limité mais un ciblage efficace des plus pauvres, une couverture sociale très faible, et des indicateurs de revenus et d'inégalités intermédiaires. L'écart avec l'OCDE reste important tant en termes de moyens que d'efficacité sociale, ce qui appelle un renforcement de la couverture et des financements pour améliorer l'impact de la protection sociale sur la population.

Indicateur	Mauritanie	AfSS	PDFR	OCDE
Dépenses d'aide sociale (% PIB)	0,20	0,15	0,11	0,18
Couverture d'aide sociale (%)	~0	<50	<50	~100
Incidence prestations %20 plus pauvres (%)	~100	<50	<50	30-20
Population totale (millions)	4	40	30	50
Densité population (hab/km ²)	4	45	60	35
Croissance démographique (%/an)	3,0	2,5	2,0	0,7
Taux de chômage (%)	10	14	9	8
PIB/hab. (milliers \$)	2	5	2	45
Revenus %10 plus riches (%)	25	38	33	28
Revenus %20 plus pauvres (%)	7	6	8	9
Coefficient de Gini	33	44	39	32